

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(20^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 16 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4589).

MM. Michel Charasse, ministre délégué au budget ; Jean-Pierre Brard.

Motion de renvoi en commission de M. Charles Millon : MM. Gérard Longuet, le ministre, le président, Henri Emmanuelli, président de la commission des finances ; Philippe Vasseur, Adrien Zeller. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 4603).

3. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 4603).

4. **Dépôt d'une communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer** (p. 4603).

5. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 4603).

6. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 4603).

7. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 4604).

8. **Ordre du jour** (p. 4604).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de finances pour 1992 (nos 2240, 2255). La parole est à M. le ministre délégué au budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme j'ai l'habitude de le faire, je voudrais, le plus brièvement possible mais en disant tout de même ce qui doit être dit,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est tout à fait indispensable !

M. le ministre délégué au budget. ...répondre à l'ensemble de ceux de vos collègues qui se sont exprimés au cours des séances d'hier et de ce matin, puisque le ministre d'Etat a répondu tout à l'heure aux orateurs qui sont intervenus cet après-midi. Je ne répondrai pas dans l'ordre des interventions, mais plutôt en regroupant les sujets traités.

M. Jean Tardito. Nous aurions préféré que ce soit par affinités !

M. le ministre délégué au budget. Vous vous retrouverez, ne vous en faites pas !

M. Gambier a souhaité un effort fiscal particulier en faveur de l'environnement.

M. Alain Bonnet. Il a raison.

M. le ministre délégué au budget. Certaines mesures du projet de loi de finances qu'il a dû relever vont dans ce sens : exonération de taxe professionnelle pour les investissements de désulfuration et de stockage de gaz, amortissement exceptionnel des véhicules électriques, suppression d'une incitation à la mise en culture des terres.

Ces mesures s'ajoutent à celles qui ont été décidées les années précédentes : amortissement exceptionnel pour les investissements de dépollution ou d'économie d'énergie, essentiellement.

Il a évoqué notamment la taxation des carburants agricoles. Je rappelle que, l'an dernier, nous avons exonéré de T.I.P.P. l'ester de colza utilisé comme fioul domestique et que nous avons décidé d'imposer comme du fioul domestique l'ester de colza utilisé comme gazole, pour favoriser certaines expériences pilotes. Nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet puisque votre commission des finances a présenté un amendement à cet effet, mais ayons déjà à l'esprit que, dans ce domaine, nous avons aussi une contrainte d'harmonisation européenne.

M. Gambier a évoqué l'institution d'une taxe sur la mise en décharge. C'est un problème difficile. Certes, il nous faut régler le problème des déchets domestiques et industriels, mais il faut prendre garde au niveau de nos prélèvements obligatoires. Il nous faut éviter aussi de mettre en place des prélèvements qui n'auraient d'autre but que de financer des administrations parallèles.

Nous continuons donc à réfléchir, en concertation étroite avec mon collègue M. Lalonde, et, plutôt que le recours à la taxe, nous examinons les voies de l'action réglementaire et les moyens de mobiliser les collectivités locales sur ce sujet.

M. Toubon a considéré que l'assujettissement à la T.V.A. des artistes et auteurs d'œuvres de l'esprit était une bonne mesure, et je l'en remercie. Il nous a indiqué qu'il y a eu anticipation par rapport à la date du 1^{er} janvier 1993. Oui, c'est vrai, mais il y a eu aussi anticipation depuis mai 1988 de la baisse du taux majoré. M. Toubon a dit que ce taux est trop élevé et réclame l'application d'un « taux culturel ». Il n'y a qu'un problème : le taux culturel n'existe pas dans la perspective de l'harmonisation européenne.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Exactement !

M. le ministre délégué au budget. M. Toubon a invoqué les risques de délocalisation et d'appauvrissement du marché. Or il sait bien que, par nature, la T.V.A. est neutre à cet égard. Les acheteurs français ne peuvent être incités à acheter à l'étranger puisque, bien entendu, ils seront soumis à la T.V.A. au taux français en faisant entrer leurs achats sur le territoire. Les acheteurs étrangers ne peuvent pas non plus être dissuadés d'acheter en France puisque leurs achats sont exonérés de T.V.A. La seule conséquence est de renchérir l'achat d'œuvres d'art par nos concitoyens. Je dirai à M. Toubon que cela ne me choque pas spécialement. S'agissant d'œuvres d'un certain prix - je rappellerai que les livres sont à 5,5 p. 100 - il ne me paraît pas inconvenant de demander à une certaine clientèle un effort particulier de solidarité au moment où notre pays doit gagner la bataille de l'emploi.

M. Jacquemin, comme d'ailleurs son collègue M. Wolff, a critiqué l'absence de mesures favorables aux entreprises individuelles. Je crois qu'il a fait une lecture un peu sélective du projet de loi de finances, car on y trouve des mesures spécifiquement ou prioritairement destinées aux entreprises individuelles : réduction des droits sur cession de fonds de commerce, réduction du taux d'imposition des plus-values sur cessions de terrain à bâtir de 26 à 16 p. 100, crédit d'impôt formation étendu aux chefs d'entreprise et exonération de la prime « transmission-chef d'entreprise ».

En outre, rien n'interdit à une entreprise individuelle de se transformer en société. C'est d'ailleurs son intérêt naturel pour améliorer les conditions de sa gestion. Pour favoriser ces transformations, le projet de loi de finances prévoit la suppression de toute imposition quand l'entreprise individuelle se transforme en société - suppression du droit d'apport et aménagement du régime d'imposition des plus-values.

M. Wolff, qui est intervenu sur les mêmes sujets que M. Jacquemin, a indiqué en outre que la baisse de l'impôt sur les sociétés ne profitait pas aux P.M.E.-P.M.I. parce qu'elles ne font pas de bénéfices.

C'est faux. Le coût des allègements d'impôts sur les sociétés en 1992 se répartit à raison de 6,2 milliards en faveur des entreprises de moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires et des entreprises industrielles de moins de 500 millions et de 3,4 milliards en faveur des autres.

M. Wolff, à ce propos, nous a dit quelque chose d'assez curieux : selon lui, la baisse des acomptes ne constitue pas un réel allègement, mais anticiper la date de paiement des impôts constituerait un alourdissement. Il faudrait savoir de quoi on parle !

Certes, la baisse des acomptes n'est pas un allègement définitif, mais c'est un allègement permanent pour les entreprises et le taux des acomptes est, pour les entreprises, le vrai taux de l'impôt sur les sociétés. C'est en outre une mesure dont on ne peut pas nier qu'elle a un coût pour l'Etat : près de 10 milliards de francs en 1992.

M. Voisin a évoqué le problème de l'alourdissement des plus-values financières. Je lui répondrai qu'en régime de croisière il n'y a pas ponction de 10 milliards, mais de 4,8 milliards, les 10 milliards résultant de l'effet-acompte de la première année. Il s'agit en outre de la taxation des seules

plus-values financières. La mesure ne touche pas les participations, c'est-à-dire les actions. Elle a pour objectif de supprimer un avantage fiscal tout à fait anormal qui conduirait à imposer comme des plus-values ce qui n'est que des revenus. Cette absence de neutralité fiscale encourageait les entreprises à privilégier les activités financières plutôt que l'investissement productif.

M. Voisin a ajouté qu'en imposant ainsi les plus-values, on compromettrait l'avenir des entreprises. C'est tout le contraire. Lui aussi a une lecture assez sélective du projet de loi de finances.

S'agissant des vraies plus-values sur actions, immeubles, terrains, matériels, nous unifions les taux existants et nous les réduisons de 25 et 19 p. 100 à 18 p. 100. Il s'agit là d'un encouragement réel à la restructuration des bilans et au renforcement des fonds propres.

M. Hollande a évoqué le C.E.A., l'épargne salariale et l'épargne retraite.

Je ne peux que le suivre sur le contrat. Il faut encourager l'épargne des Français pour assurer le financement de notre économie.

La difficulté vient de l'ampleur des dispositifs fiscaux actuels. Sur les cinq millions de foyers qui perçoivent des dividendes, moins de 200 000 paient un impôt sur ces revenus. C'est l'effet des abattements à la base et de l'exonération des plus-values sous seuil de cession. On peut aujourd'hui gérer en franchise d'impôt un portefeuille d'actions de 400 000 francs et un portefeuille obligatoire d'environ 3 millions de francs. L'épargne mobilière des revenus moyens ou supérieurs est donc d'ores et déjà exonérée. Aller plus loin impliquerait de mettre en balance l'efficacité et l'équité.

S'agissant de l'épargne populaire, le P.E.P. a permis de collecter plus de 110 milliards de francs en 1990. L'épargne salariale comporte actuellement elle aussi beaucoup de vecteurs : intéressement, participation, fonds salariaux, plans d'épargne-entreprise. Il y a sans doute moyen d'améliorer ces dispositifs pour inciter à une rémunération différée ou à une épargne longue en vue de la retraite. Le ministre d'Etat et moi-même y travaillons.

M. Roger-Machart a souligné les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les fonds propres par voie de réinvestissement de bénéfices, et je l'en remercie. Il a insisté sur la priorité à accorder désormais à l'appel aux capitaux extérieurs. C'est bien l'avis du Gouvernement et le sens des mesures récentes ainsi que du projet de loi de finances qui vous est proposé.

Je voudrais lui rappeler que les sociétés de capital-risque, qui ont pour vocation d'investir en fonds propres dans les sociétés non cotées, sont désormais totalement exonérées de l'impôt sur les sociétés sur les produits qu'elles distribuent. Leurs actionnaires sont soit imposés comme s'ils les avaient eux-mêmes réalisés, soit exonérés s'ils les réinvestissent pour cinq ans.

M. Roger-Machart sait bien aussi qu'un dispositif qui lui est cher, l'aide à l'épargne de proximité dont nous parlons régulièrement à chaque loi de finances, a été largement amélioré l'année dernière. Cette année, le taux de 42 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et sur les bénéfices distribués a été réduit à 34 p. 100 ; c'est un puissant encouragement à l'investissement en actions des particuliers. L'institution d'un crédit d'impôt pour augmentation d'un capital devrait également inciter les entreprises à ouvrir leur capital.

M. Bonrepaux a abordé de nombreux problèmes. Il a tout d'abord critiqué la manière dont les dégrèvements du foncier non bâti sont accordés. Naturellement, nous y reviendrons dans le cours du débat. Mais je voudrais lui rappeler deux ou trois éléments. C'est une discussion que nous avons déjà eue l'année dernière et à plusieurs reprises, même en commission des finances, si je me souviens bien. Vous vous souvenez que j'avais souhaité à l'époque un dispositif d'aide à l'exploitant en fonction de son revenu. Mais nous avons constaté dans le cours du débat que seul le ministère de l'agriculture et les D.D.A. auraient pu mettre en place et gérer ce type d'aide de nature quasiment budgétaire. Nous avons choisi une autre voie, la voie fiscale, et nous nous heurtons donc à un certain nombre d'autres difficultés, les deux systèmes ayant à la fois des avantages et des inconvénients.

Dans le régime qui a été adopté en définitive, comme je l'ai indiqué à la commission des finances - je crois d'ailleurs que c'est vous qui avez posé la question, monsieur Bonre-

paux, ainsi que M. Bonnet -, nous n'avons pas la possibilité d'identifier les exploitants puisqu'il n'existe pas de fichier des exploitants. L'impôt foncier étant payé par le propriétaire, l'administration fiscale ne connaît que le propriétaire. Pour éviter toute rétention anormale du dégrèvement par ce dernier, j'ai néanmoins prévu un affichage en mairie des dégrèvements accordés. Si, dans le cours de cette discussion, on peut trouver un système plus efficace, je suis prêt à l'examiner, mais je ne vois pas *a priori* lequel, compte tenu de la nature de la documentation dont disposent actuellement les services fiscaux.

La question agricole a été évoquée par plusieurs d'entre vous, outre M. Bonrepaux dont, je dois le dire, j'ai beaucoup apprécié l'intervention. Je voudrais faire une mise au point sur ce sujet.

L'inquiétude du monde rural est une réalité et le Gouvernement en a bien conscience. Mais c'est un phénomène qui comporte des aspects très variés. D'une manière générale - je crois qu'on sera d'accord pour le constater sur tous ces bancs - nos agriculteurs s'inquiètent de l'évolution et des perspectives de la politique agricole commune. Ils ont raison, car c'est un problème essentiel qui conditionne l'avenir de nombre d'exploitations, petites, moyennes ou grandes : toutes sont concernées par les aspects touchant aux revenus, au fonctionnement des marchés et, plus généralement, à la place de notre agriculture dans l'économie de demain, en France, en Europe et dans le monde. Ça, c'est l'inquiétude ou l'interrogation commune. Le Gouvernement la prend en compte et après, je l'espère, les concertations nécessaires avec la profession - même si elle semble hésiter à aller voir le ministre de l'agriculture, si j'en crois une dépêche de ce soir - il arrêtera bientôt le mandat de négociations qui sera délivré à M. Mermaz pour la réforme de la politique agricole commune.

En dehors de ce problème commun qui préoccupe au plus haut point le Gouvernement, lequel aborde les discussions sur la politique agricole commune avec le souci de défendre le potentiel économique et humain exceptionnel que constitue l'agriculture française, notre agriculture comporte des secteurs en difficulté.

Je vous donnerai quelques exemples, puisés dans mon expérience personnelle et au cours des divers déplacements que je peux faire à travers le territoire.

M. Jean-Pierre Brard. Mouvementés, ce n'est pas la peine d'insister ! (Sourires.)

M. le ministre délégué au budget. Je sais bien, monsieur Brard, qu'à Montreuil vous n'êtes pas trop gêné par les manifestations des exploitants agricoles ! (Rires.)

M. Jean-Pierre Brard. Je négocie !

M. le ministre délégué au budget. Vous négociez avec l'unique cotisant de la chambre d'agriculture sans doute ! (Sourires.)

Après plusieurs années d'évolution très positive de leur revenu, les arboriculteurs de quelques départements ont été victimes de dures gélées de printemps qui ont parfois détruit la quasi-totalité des récoltes.

M. Gérard Longuet. C'est vrai !

M. le ministre délégué au budget. Les mesures appropriées ont été prises au printemps dans le cadre des procédures d'indemnisation des calamités et on peut considérer que la solidarité nationale a joué, conformément à la loi.

Quelques viticulteurs traversent un moment difficile du fait du comportement anormal de certains d'entre eux. Dans des régions où le revenu a parfois augmenté de près de 50 p. 100 l'année dernière, certains n'ont pas hésité à recourir à des procédures abusives qui nuiraient à la réputation de nos produits, notamment vis-à-vis de l'étranger. Je pense au sucrage en Beaujolais et aux baux fictifs en Bordelais.

M. Alain Richard, rapporteur général. Crime contre l'humanité ! (Sourires.)

M. le ministre délégué au budget. Alors que, partout, la profession insiste sur la nécessité d'appliquer les règles les plus strictes pour préserver la qualité et la réputation de nos productions de prestige, on voit des groupements profiter des mouvements actuels pour tenter d'arracher des décisions bienveillantes de la part des pouvoirs publics, notamment de

l'I.N.A.O. et des services fiscaux, qui ont engagé, partout où il le fallait, les procédures administratives et pénales prévues par la loi.

Je n'insisterai pas, sinon pour dire que si l'on peut me demander d'être un peu sourd, compte tenu des difficultés dans lesquelles les intéressés se sont mis eux-mêmes - et les parlementaires des régions concernées que j'ai reçus savent que je suis bien disposé à cet égard -, on ne peut pas me demander d'être totalement aveugle et de fermer les yeux sur des pratiques qui mettraient en péril nos marchés à l'exportation.

Or j'ai déploré, ces jours derniers, que certains, comme le coucou, aillent nicher dans des manifestations normalement destinées à faire valoir les préoccupations, qui sont réelles, des éleveurs et des producteurs de lait.

Faut-il dire un mot des petits producteurs de cognac qui, eux aussi, suite à des difficultés propres aux années 1989-1990, se trouvent face à des charges fiscales et sociales en augmentation aussi brutale que conjoncturelle ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Et le foie gras ?

M. le ministre délégué au budget. Des mesures sont en cours d'application à la suite de l'entretien que j'ai accordé aux intéressés, à l'initiative de mon collègue et ami Philippe Marchand et de plusieurs députés de la majorité élus de la région. Mais je suppose que certains d'entre eux ont peut-être aussi profité du mouvement général de protestation pour joindre leurs revendications particulières à celles d'autres exploitants qui ont, sans doute, d'autres raisons de protester haut et fort.

Les problèmes ponctuels, ici ou là, les viticulteurs, le cognac, les arboriculteurs, ne doivent pas laisser croire à l'opinion que tout va mal dans l'agriculture française, ce qui n'est pas le cas, ni faire courir le risque à ceux qui souffrent vraiment de voir leurs difficultés noyées dans une addition de revendications plus ou moins fondées par l'égoïsme de ceux qui, tirant prétexte du malheur des uns, essaieraient d'obtenir des avantages indus ou injustifiés qui finiront, en raison de leur caractère exagéré ou abusif, par dresser l'opinion publique, qui est en zone rurale, contre l'ensemble de la classe paysanne.

Or ceux qui souffrent aujourd'hui, ce sont les éleveurs et les producteurs de lait, et parmi eux, en particulier, ceux qui sont installés dans des régions que je connais, puisque j'y vis, où l'on ne peut rien faire d'autre que du lait ou de la viande. C'est vers eux que doivent aller nos regards, notre sollicitude et la solidarité nationale à laquelle ils ont droit, puisque la succession des sécheresses pendant deux ou trois années consécutives, ajoutée au marasme du marché de la viande provoqué par divers phénomènes - chute de la consommation, concurrence étrangère, etc. - constitue bien une calamité nationale qui exige la mobilisation de tous nos compatriotes pour venir en aide aux intéressés.

C'est bien ce que nous avons fait à travers une série de mesures dont je remercie M. Bonrepaux d'avoir rappelé rapidement le contenu : 350 millions de francs au titre du parabolon ou des mesures d'accompagnement en 1991 et 270 millions en 1992 ; 50 millions de prise en charge au titre du maigre ; un décret très attendu sur les références laitières ; enfin, et en dehors des aides spécifiques relevant de la procédure sécheresse, un plan particulier pour les éleveurs durement touchés par la crise actuelle.

Après la suppression de la taxe additionnelle perçue par le B.A.P.S.A. sur le non-bâti, qui représente un allègement permanent de 500 millions de francs par an, et les centaines de millions - 1 milliard en 1990 - accordés au titre des dégrèvements du non-bâti pour pertes de récoltes, une mesure a été votée pour 1991 afin d'alléger de 45 p. 100 la part départementale et régionale du non-bâti des éleveurs. Cette mesure représente un allègement de 300 millions de francs en 1991, qui va être porté à 470 millions dès cette année, pour permettre d'accorder un allègement de 70 p. 100 au lieu de 45 p. 100. Une disposition législative vous sera soumise en ce sens dans le collectif pour 1991.

Alors que rien de particulier n'était prévu dans ce domaine pour 1992, un amendement du Gouvernement vous proposera, dans le projet de loi de finances, de reconduire l'an prochain cet allègement de 70 p. 100. Encore 470 millions de francs d'allègement des charges.

Je voudrais bien d'ailleurs que ceux de vos collègues de l'opposition qui trouvent que c'est trop peu ou pas assez nous expliquent ce qu'ils avaient fait, eux, pour alléger le non-bâti entre 1986 et 1988.

M. Philippe Auberger. Les éleveurs n'étaient pas dans la même situation !

M. le ministre délégué au budget. N'essayez pas, monsieur Auberger, vous n'avez rien à répondre ! Nous avons pris des mesures tous les ans depuis 1988. Vous ne pouvez pas en dire autant !

M. Philippe Auberger. Les cours ont baissé de 50 p. 100 en trois ans !

M. le ministre délégué au budget. En tout cas, je le répète, nous avons pris des mesures tous les ans. Vous, vous n'avez rien fait du tout ! Les donneurs de leçons commencent à me fatiguer ! « Petits faiseurs, grands diseurs », comme on dit dans le Nord ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre-Rémy Houssin. Et vous, vous fatiguez les paysans !

M. Jean de Gaulle. Tout ce qui est excessif est insupportable, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au budget. 500 millions de francs seront dégagés par le B.A.P.S.A. sur son fonds de roulement pour alléger les cotisations sociales de ceux qui sont le plus en difficulté. J'ai entendu dire que ce chiffre était trouvé insuffisant. Or je vous rappelle qu'en 1990 cette mesure représentait 100 millions au titre des allègements et 200 millions au titre des délais de paiement. Cette année, c'est 500 millions au total.

92 millions sont accordés au titre de l'affouragement aux éleveurs touchés par la sécheresse. Je pense par exemple à un département cher à M. Colcombet, l'Allier, qui a été le premier à bénéficier de cette mesure.

1900 millions de francs de prêts bonifiés sont débloqués en 1991 et donc sortis de la régulation budgétaire. En outre, le Crédit agricole sera invité à mettre en œuvre les mesures de désendettement qu'il est possible de prendre en compte dans le cadre du dispositif mis en place l'année dernière sur les fonds de la Caisse nationale.

M. Guy Bêche. C'est très bien de le rappeler !

M. le ministre délégué au budget. En effet, 400 millions de francs semblent actuellement non consommés et donc disponibles sur les sommes prévues pour 1991, et il faut absolument que cette somme soit utilisée pour alléger la dette des agriculteurs qui sont dans les plus grandes difficultés.

M. Guy Bêche. Ceux-là n'intéressent pas le Crédit agricole !

M. le ministre délégué au budget. Voilà les dispositions prises pour ceux qui souffrent. Elles sont très importantes et elles correspondent aux besoins. Elles peuvent être complétées, si Bruxelles donne son accord à l'augmentation de la prime à la vache allaitante qui lui a été demandée par la France, ce qui impliquera quelque 500 millions de francs d'abondement de crédits de l'Etat sur 1991 et 1992.

Ces mesures constituent un réel effort de solidarité pour nos éleveurs. C'est pourquoi il n'est pas normal d'exiger des mesures complémentaires qui porteraient l'effort national, comme je l'ai entendu ces derniers jours, à 3 ou 4 milliards de francs. Car il faut savoir que, derrière ce chiffre, se cache la volonté de profiter du malheur qui frappe les plus pauvres pour arracher des mesures injustifiées pour tout le monde !

J'ai constaté en tout cas quelques présences inattendues dans les rangs de ceux de mes compatriotes auvergnats qui avaient décidé d'appliquer à mon égard, au cours du week-end dernier, les consignes données par leurs organisations nationales et qui visent à interdire aux responsables de l'Etat d'être libres d'aller partout sur le territoire de la République.

M. Jacques Toubon. Sauf à prendre des automitrailleuses ! (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le ministre délégué au budget. Donc il y a tout ce qu'il faut pour ceux qui souffrent, mais je confesse qu'il n'y a rien et qu'il n'y aura rien de spécifique pour les autres, ce qui me paraît normal.

Je ne pense pas que le maintien de la violence et du désordre pour exiger des crédits supplémentaires, pour aider massivement les plus favorisés et ceux qui n'ont pas vraiment de difficultés, soit de nature à conserver aux agriculteurs la sympathie de l'opinion.

M. Jacques Toubon. Qui sont les « favorisés » ?

M. le ministre délégué au budget. Et je regrette vraiment que l'ensemble des élus de la République, quelles que soient leurs convictions, n'aient pas jugé utile de condamner comme il convient des actes qui constituent une insupportable atteinte aux personnes et aux biens publics, et à travers tout cela aux règles les plus élémentaires de la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Toubon. Vous voulez rire !

M. le ministre délégué au budget. J'ai été peiné, je l'avoue, devant le silence, hier soir, à cette tribune, d'un ancien membre du Gouvernement à ce sujet.

M. Jacques Toubon. Et Mitterrand en 1979 à Longwy !

M. le ministre délégué au budget. Même si on peut comprendre les agriculteurs accablés au désespoir - et je les comprends d'autant plus que je vis parmi eux et que je les connais bien - rien ne peut excuser les actes commis ces jours-ci.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Toutes ces aides que je viens de rappeler vont évidemment s'ajouter aux sommes prévues dans les budgets agricoles de 1991 et 1992.

A ce sujet, il n'est pas convenable de souligner complaisamment la réduction du budget de l'agriculture, alors que ce budget n'est qu'un petit élément - le cinquième en gros - des dépenses agricoles, dont le total augmentera l'an prochain de 10 milliards, soit 7 p. 100, pour atteindre 153 milliards.

Critiquer le budget de l'agriculture proprement dit parce que, du fait de l'évolution démographique, les dotations du B.A.P.S.A. le font diminuer optiquement de 4 p. 100, alors que les actions qu'il comporte pour nos agriculteurs augmentent de 2 p. 100, c'est faire une présentation malhonnête des choses, c'est faire croire que le reste - c'est-à-dire le financement du B.A.P.S.A., les bonifications et surtout les versements à l'Europe au titre de la politique agricole commune - est négligeable, n'existe pas, ne sort pas de la poche du contribuable et n'est pas un élément de la solidarité de la nation vis-à-vis du monde rural.

Il n'est pas convenable de faire semblant de croire et de faire croire, comme je l'ai entendu hier soir et ce matin à cette tribune, que l'aide à l'agriculture se résume au budget proprement dit, au sens comptable et organique du terme.

Car si l'on veut continuer à jouer à un jeu où finalement l'apparence prévaut sur la réalité, c'est-à-dire l'esbroufe sur la vérité, je n'hésiterai pas à mettre un terme à cette mauvaise comédie en ramenant dans le budget de l'agriculture les crédits parsemés ailleurs : au B.A.P.S.A., dans les prélèvements sur recettes, aux charges communes - que sais-je encore ? - et à faire ainsi augmenter le budget de l'agriculture de 300 ou 350 p. 100 d'un seul coup ! Si on préfère continuer à tromper les gens, qu'on le dise, car on peut faire beaucoup mieux !

Pour ma part, je persiste à dire que l'agriculture coûtera l'an prochain - ce n'est pas un reproche - 153 milliards de francs à la nation, 10 milliards de plus, 7 p. 100 de plus, alors que les dépenses de l'Etat augmentent en moyenne de 3,1 p. 100 seulement. Voilà la réalité et je ne compte pas, dans ces sommes, les suppléments dont je viens de parler et qui viennent s'y ajouter en faveur des éleveurs en difficulté.

Je souhaiterais donc un plus d'objectivité dans cette affaire et un peu plus de reconnaissance à l'égard des Français, car ils supportent le poids d'une solidarité qui n'a pas toujours été accordée à d'autres professions en difficulté...

M. Raymond Douyère. Très juste !

M. le ministre délégué au budget. ... et qui est justifiée par les racines du pays et par le rôle des agriculteurs en matière d'espace rural et d'équilibre du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Georges Colombier. Allez le dire aux agriculteurs !

M. le ministre délégué au budget. Je ne me fais pas faute de le leur dire !

M. Alain Richard, rapporteur général. Et vous, monsieur Colombier, allez le dire aux citoyens !

M. le ministre délégué au budget. Je pense justement que le courage, c'est de le leur dire, et que la démagogie, c'est de leur dire le contraire !

M. Georges Colombier. Allez voir ceux qui souffrent sur le terrain !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes allé voir les sidérurgistes ?

M. le ministre délégué au budget. Les agriculteurs, je les connais, je les vois régulièrement. Ce n'est pas le cas de certains accordéonistes qui se font photographier avec eux les jours de grande manifestation !

J'en arrive au problème des collectivités locales, qui a été évoqué notamment par MM. Brard, Tardito, Richard, Wolff, Royer et Raoult. Que vos collègues que je ne cite pas m'excusent, mais j'ai entendu tout le monde.

On ne peut vraiment pas dire que, dans ce domaine, l'Etat se désengage, car il fournit en faveur des collectivités locales un effort important et croissant. Personne d'ailleurs ne l'a nié pendant cette discussion.

De 1988 à 1992, les concours de l'Etat auront augmenté de 32 p. 100, contre une inflation de 13 p. 100.

En 1992, les dotations aux collectivités vont progresser de 6 p. 100, c'est-à-dire deux fois plus vite que les dépenses de l'Etat. Alors que celles-ci seront à peu près stables en francs constants - 0,3 p. 100 - les concours aux collectivités vont augmenter de 3 p. 100 en francs constants également.

J'ajoute que l'Etat - c'est un problème dont nous avons souvent parlé dans cette enceinte et qui finit par devenir très préoccupant - est aujourd'hui le premier contribuable local, ce qui n'est sans doute pas très normal au regard même de la liberté locale, puisqu'il supporte à lui seul près du cinquième de la fiscalité locale.

Autre argument souvent invoqué et que j'ai entendu à cette tribune : les transferts de charges. Or, depuis les lois de décentralisation qui ont réglé les problèmes des transferts de charges et de ressources, il n'y a eu aucun transfert de charges, sauf ceux que vous avez acceptés à l'unanimité dans le cadre du R.M.I. et de l'amendement Creton sur les handicaps. On ne peut pas à l'unanimité faire un geste d'une grande générosité et venir ensuite reprocher à d'autres de l'avoir fait.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre...

M. le ministre délégué au budget. Je vous céderai la parole dans un instant, monsieur Brard.

Enfin, exclure du décompte des concours de l'Etat le fonds de compensation de la T.V.A., comme l'ont fait certains et comme le fait régulièrement mon ami Claude Wolff dans toutes les assemblées de maires de notre département, est une présentation trompeuse. Le fonds de compensation de la T.V.A. est un encouragement à l'investissement des collectivités sous forme d'une compensation forfaitaire. Ce n'est pas un remboursement d'impôt. Et si c'était le cas, ce serait directement contraire aux règles européennes. Quant au décalage de deux ans, ce n'est pas moi qui l'ai inventé puisqu'il date de l'amendement Poniatowski du 13 septembre 1975.

M. Guy Bêche. Encore une erreur de Ponia !

M. le ministre délégué au budget. En ce qui concerne le décret en cours sur la réforme des critères d'éligibilité au fonds de compensation à la T.V.A. - question évoquée par M. Wolff et M. Bonrepaux notamment - il s'agit purement et simplement d'appliquer l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988. Je rappelle que cette loi a été votée quasiment sur tous les bancs puisqu'elle faisait suite à un arrêt du Conseil d'Etat qui avait partiellement annulé le décret du 26 décembre 1985 réformant le fonds de compensation de la T.V.A. Il s'agit donc d'appliquer cet article 42, qui exclut du bénéfice du fonds de compensation l'ensemble des immobilisations mises à disposition de tiers non éligibles audit fonds.

Un premier décret d'application a été pris le 6 septembre 1989, mais il ne concerne que les biens mis à disposition dans le cas de baux emphytéotiques ou de baux à

construction. C'est ce décret qu'il s'agit de compléter en ce qui concerne les biens mis à disposition contre paiement d'un loyer, qui pouvaient donner lieu à des montages abusifs.

Votre collègue M. Wolff m'a interrogé ce matin sur le cas d'une caserne de sapeurs-pompiers construite par une commune pour le compte d'un syndicat intercommunal. A partir du moment où il s'agit d'une mise à disposition par une commune éligible au fonds de compensation à un syndicat intercommunal qui l'est aussi, il est bien entendu que le décret en cours de préparation ne s'appliquera pas.

Mais je crois, monsieur le président, que M. Brard avait souhaité dire un mot.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, aucun maire ne peut être d'accord avec votre raisonnement à propos des concours de l'Etat aux collectivités locales. A vous entendre, on pourrait vous délivrer un certificat de virginité...

M. le ministre délégué au budget. A mon âge, ce serait difficile ! Mais après tout, comme au vôtre il se peut que la vue baisse, tous les espoirs sont permis ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Alors, disons un certificat de bonne conduite. Mais je ne pense pas que vous trouveriez beaucoup de maires pour le signer.

Dans ma bonne ville de Montreuil, si l'on additionne tous les prélèvements que vous avez institués ces dernières années, on arrive à un prélèvement global de 960 francs par habitant pour 1991, alors qu'au titre de la dotation de solidarité Ile-de-France, vous ne me rendez que 60 francs, c'est-à-dire une misère au regard des besoins.

Car vous n'avez pas parlé de la C.N.R.A.C.L., ni du taux des prêts qui pèse lourdement sur les finances locales.

M. Philippe Auberger. Ni des 2,2 milliards du Crédit local de France !

M. Jean-Pierre Brard. Plusieurs orateurs se sont plaints du différentiel entre ces taux et l'inflation.

M. le ministre délégué au budget. D'où notre politique de baisse des taux, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Insuffisante !

M. le président. S'il vous plaît, messieurs, arrêtez ce dialogue, sinon on n'en sortira pas ! Que M. Brard termine son intervention et M. le ministre pourra ensuite lui répondre.

M. Jean-Pierre Brard. Je suis sûr, monsieur le président, que mon propos vous intéressera également.

M. le président. Sans aucun doute !

M. Jean-Pierre Brard. Vous dites, monsieur le ministre, que l'Etat est le premier contribuable local. Mais qui vous y a contraint ? On ne vous a rien demandé. Les communes réclament leur liberté. Pourquoi avez-vous solidarisé les quatre taxes locales ? Redonnez la liberté aux communes : il n'y a pas de municipalité irresponsable.

Quant aux autres transferts de charges, vous savez dans quel état pitoyable l'Etat a transféré les lycées et collèges aux collectivités locales. Aujourd'hui, les travaux nécessaires, les constructions nouvelles indispensables se traduisent par des charges très lourdes, parce que l'Etat n'a pas fait face, auparavant, aux missions qu'il devait assumer.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. L'Etat, c'est nous !

M. Jean-Pierre Brard. Oh non !

De plus, quand on veut créer un département universitaire, il faut que la région, le département et la commune mettent la main à la poche. Vous me direz qu'il s'agit d'un acte volontaire. Sans doute, mais ce n'est pas acceptable ! Pour l'ouverture d'un département universitaire dans la ville, on m'a dit qu'il fallait non seulement donner le terrain, mais payer en plus pour les bâtiments. Eh bien non, ce n'est pas le rôle d'une collectivité locale !

Tous les exemples que je viens de citer, ce sont des transferts qui ne sont pas inscrits dans la loi, mais auxquels vous poussez concrètement. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le ministre délégué au budget. Pour les universités, vous l'avez dit vous-même, monsieur Brard, vous n'êtes pas obligé de le faire. Aucune loi ne vous l'impose.

M. Jean-Pierre Brard. On n'est pas obligé de manger !

M. Gérard Longuet. Il faut bien assurer l'avenir de nos enfants !

M. le ministre délégué au budget. Dans la vie, il faut prendre ses responsabilités. Si vous décidez de ne pas le faire, vous ne le faites pas ! Personne ne peut vous y forcer.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais pensez à votre belle jeunesse, monsieur Brard !

M. le ministre délégué au budget. Je ne vais pas relancer ce débat, car nous pourrions remonter jusqu'au péché originel, mais je pourrais faire la collection des correspondances que je reçois d'élus locaux, qui sont en même temps des parlementaires et qui me demandent sans cesse des allègements supplémentaires d'impôts tout en espérant, bien entendu, ne rien perdre pour leurs collectivités. Par conséquent, admettons que ce sont des péchés collectifs.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, sur lequel sont intervenus notamment M. Bonrepax et M. Wolff, je voudrais rappeler que rarement il a été fait autant dans ce domaine. Mais il est vrai que la priorité a toujours été accordée aux grandes infrastructures structurantes. Il faut sans doute porter plus d'attention aux problèmes des zones rurales, et je vous remercie, monsieur Bonrepax de l'avoir mis une fois de plus en lumière. Les moyens ne manquent pas en 1992 en faveur des zones en retard de développement, tant sur le budget de l'industrie - aides à la reconversion et à la réindustrialisation - que sur celui de l'aménagement du territoire.

Sur ce dernier point, vous le savez, et je pense que cela fait autant de plaisir à votre voisin M. Balligand, le Gouvernement a accepté de compléter les dotations de l'aménagement du territoire à la demande du groupe de la majorité. Je pense qu'il conviendra notamment de compléter les crédits du FIDAR, comme vous l'avez vous-même souhaité.

Les crédits routiers, évoqués également par M. de Lipkowski, seront complétés dans le collectif de fin d'année. Cela permettra de dépasser un taux de réalisation des contrats de plan de 70 p. 100 en 1992 en matière de routes.

Je rappelle que sur la période actuelle, 1988-1993, les engagements routiers ont été multipliés par deux par rapport à la période 1984-1988. C'est donc un effort considérable qui est accompli par l'Etat en ce domaine. D'autant plus que, sur les deux premières années des contrats, l'Etat a pris de l'avance dans leur réalisation.

Je rappelle par ailleurs que nous avons de très bons taux de réalisation pour les domaines des contrats que le Gouvernement de M. Rocard a ajoutés en 1988 - puisque le Gouvernement de M. Chirac n'avait pratiquement retenu que les routes dans les contrats initiaux - recherche, logement social, développement social des quartiers, éducation.

M. Berson a critiqué la sévérité des mesures de régulation budgétaire imposées au budget du travail. Pourtant ce budget a été, en grande partie, exonéré de la régulation, en particulier les actions du Fonds national pour l'emploi, l'apprentissage et les actions d'orientation des jeunes. Ce budget a bénéficié, bien avant les autres ministères, des reports de crédits de 1990 dont il avait besoin pour fonctionner.

Quant à la trésorerie de l'A.F.P.A., elle est gérée par l'A.F.P.A. elle-même en liaison avec le ministère du travail. J'ai pris note, bien entendu, de la remarque de M. Berson, mais aucune pénurie ne m'avait été signalée jusqu'à aujourd'hui par le ministère du travail. J'examinerai cette question.

M. Jacquemin et M. Bonnet sont intervenus sur la réforme de la cotisation sociale de solidarité des sociétés. Cette contribution est en quelque sorte le prix de la solidarité envers les non-salariés, du fait du développement très important du salariat en France. Rien ne justifie que deux régimes distincts se maintiennent : B.A.P.S.A. et non-salariés non agricoles, et nous avons donc décidé de vous proposer la fusion. Ceci ne modifie naturellement en rien les prestations versées par l'ORGANIC et ne menace pas l'équilibre de ces régimes, puisque la cotisation sociale rapporte environ 10 milliards de francs par an. Mais je ne veux pas entrer plus avant dans le dispositif technique, puisque nous aurons l'occasion d'en reparler en examinant l'article du projet de loi de finances consacré à cette fusion.

M. Royer a demandé la réactivation du F.D.E.S. et de la politique des grands travaux. Cela m'a rappelé l'époque joyeuse du colbertisme !

En ce qui concerne les prêts bonifiés, l'Etat a progressivement, depuis quinze ans, supprimé ces multiples procédures d'aide, particulièrement malsaines pour notre économie et nos finances publiques, et renvoyé les entreprises au financement sur les marchés ou auprès des banques, comme dans toutes les économies inodernes. On ne peut plus revenir aujourd'hui à ces méthodes archaïques. Quant aux grands travaux, c'est à l'actuelle majorité que revient le mérite d'avoir complété le schéma autoroutier et mis au point le schéma ferroviaire à grande vitesse.

M. René Beaumont. Le T.G.V. ?

M. le ministre délégué au budget. Les investissements des entreprises publiques, tels qu'approuvés par le F.D.E.S., progressent cette année de 8 p. 100.

M. Royer a également déploré l'insuffisance des logements sociaux. Pourtant, il y aura 80 000 P.L.A. en 1992 puisque le Gouvernement a accepté, à la demande du groupe socialiste, d'en ajouter 5 000. Il y en avait 55 000 en 1987-1988 sous le gouvernement de M. Chirac, alors que M. Méhaignerie était ministre du logement.

M. Jacques Toubon. M. Bérégovoy a dit 10 000 hier ! C'est 5 000 ou 10 000 ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous étiez là, monsieur Toubon !

M. le ministre délégué au budget. Je reprends les chiffres. Il y aura 80 000 P.L.A. en 1992, puisque nous avons accepté d'en ajouter 5 000, mais il faut y ajouter 5 000 P.A.P., qui concernent d'autres catégories de logements. Il y avait 55 000 P.L.A. lorsque M. Chirac était au Gouvernement.

M. Raymond Douyère. Eh oui !

M. le ministre délégué au budget. Excusez-moi, monsieur Toubon : je n'avais pas prévu d'être assez cruel pour le répéter, mais vous m'y avez obligé !

M. Raymond Douyère. C'est bien qu'il l'apprenne, parce qu'il ne le savait pas !

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas de la cruauté, c'est de la mauvaise foi ! Je peux être sensible à la cruauté, mais la mauvaise foi me laisse indifférent !

M. le ministre délégué au budget. Ce sont des chiffres, monsieur Toubon.

M. Jacques Toubon. C'est de la mauvaise foi avec des chiffres !

M. le ministre délégué au budget. Les chiffres sont les chiffres et ils sont inscrits dans l'histoire, tant pis !

M. Raymond Douyère. Exactement !

M. Philippe Auberger. Et vous trouvez que la construction va mieux que sous M. Chirac ?

M. le ministre délégué au budget. Je répondrai à M. Gantier que le franc deviendra une monnaie de référence en Europe si nous continuons à maîtriser l'inflation. Pour la première fois depuis 1973, notre inflation - 2,6 p. 100 - est inférieure à celle de l'Allemagne ; l'écart d'inflation avec ce pays est en notre faveur de 1,3 p. 100. C'est grâce à cette stabilité monétaire que nous gagnons en compétitivité et que notre croissance, contrairement à ce qu'a dit M. Gantier, reste supérieure à la moyenne de nos partenaires. En particulier depuis 1990, le ralentissement est beaucoup moins prononcé chez nous qu'ailleurs. Nous ne connaissons pas de récession, contrairement aux Etats-Unis - moins 0,2 p. 100 -, à la Grande-Bretagne - moins 2 p. 100 - et au Canada - moins 1 p. 100.

M. René Beaumont. En somme, tout baigne !

M. le ministre délégué au budget. Le franc est stabilisé dans le S.M.E. S'il est en huitième ou neuvième position, c'est parce que nous ne voulons pas relever nos taux d'intérêt. M. Gantier devrait donc s'en féliciter au lieu de nous reprocher d'étouffer les entreprises avec des taux élevés. J'ai trouvé beaucoup de contradictions dans cette partie de son intervention !

M. Gantier a également critiqué le niveau des prélèvements obligatoires. Il a oublié que, de 1974 à 1981, ceux-ci ont monté de presque un point par an, passant notamment de 35,5 p. 100 à 36,9 p. 100 en une seule année...

M. Philippe Vasseur. Il y a eu deux chocs pétroliers !

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Vasseur, vous avez toujours de bonnes excuses ! Les chocs actuels, ce n'est rien, les vôtres, c'en est qui laissent des bleus ! (*Soupires.*) Il ne faut pas faire prendre aux gens des vessies pour des lanternes !

M. Philippe Vasseur. Regardez ce qui s'est passé dans le monde au même moment ! C'est d'une mauvaise foi !

M. le président. Monsieur Vasseur, laissez poursuivre M. le ministre !

M. le ministre délégué au budget. Les prélèvements obligatoires ont augmenté en 1975-1976, année où M. Chirac était Premier ministre, alors qu'ils ont baissé depuis 1984, année où le Président de la République a demandé qu'un effort de baisse soit engagé.

M. Gantier a enfin critiqué nos prévisions de croissance pour 1992, mais la prévision de la Caisse des dépôts, à laquelle il a fait référence, est la plus basse de toutes.

M. Devedjian, sur un ton plus agréable à mon avis, a émis la même critique...

M. Raymond Douyère. Plus intelligente !

M. Gérard Bapt. On voit la différence !

M. le ministre délégué au budget. Je crois qu'avec une prévision de 2,2 p. 100 nous avons fixé un objectif réaliste.

M. Jean de Gaulle a parlé de ce qu'il appelle l'acharnement fiscal du Gouvernement. Comment aurait-il caractérisé la période précédente où les prélèvements obligatoires ont atteint leur niveau maximum : 44,5 p. 100 en 1987 ? Depuis 1988, la pression fiscale de l'Etat diminue constamment : 16,8 p. 100 du P.I.B. en 1988, 15,9 p. 100 en 1991. Quatre-vingt-un milliards de francs d'allègements fiscaux ont été réalisés. Il n'est pas très sérieux ni convenable de parler dans ces conditions d'acharnement fiscal.

Jean-Pierre Belligand. Ils sont de mauvaise foi !

M. le ministre délégué au budget. Monsieur de Gaulle, vous avez rappelé le ralliement sans enthousiasme des socialistes à l'économie de marché. Tout cela est un peu absurde. Ce sont les socialistes qui ont renoué en profondeur le fonctionnement de notre économie après vingt-trois ans d'immobilisme. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je suis heureux de vous amuser. Finalement, monsieur Vasseur, le rire, cela soulage !

M. Jacques Toubon. C'est la rénovation par le vide !

M. le ministre délégué au budget. Nous avons notamment modernisé les marchés financiers pour faire de Paris une grande place internationale, supprimé le contrôle des changes instauré à la fin des années 60 - fin 60, monsieur de Gaulle ! - et libéré les mouvements de capitaux, bref, sorti l'économie française de ses entraves dirigistes.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Vous avez également considéré, monsieur de Gaulle, qu'en matière de défense le contexte géostratégique n'avait pas été réellement modifié. Je me demande ce qu'il vous faut ! La chute du mur de Berlin et la réunification pacifique de l'Allemagne, dans l'O.T.A.N. de surcroît, le retour des pays de l'Europe de l'Est à la démocratie, dernièrement encore la disparition du parti communiste d'Union soviétique, l'écroulement de l'ancienne U.R.S.S., tout cela rompt avec quarante-cinq ans d'affrontements Est-Ouest. C'est une série d'événements majeurs, inimaginables ou presque voici à peine deux ans, sauf peut-être pour un ancien chef d'Etat français que M. de Gaulle reconnaît, et qui avait un jour parlé de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

Bien sûr, cette évolution ne se fait pas sans heurts. De nouveaux conflits apparaissent : voyez ce qui se passe en Yougoslavie. Il faut donc rester vigilant. M. de Gaulle obser-

vera donc que notre budget militaire progressera encore de 0,9 p. 100 en 1992 alors qu'il baissera en monnaie courante dans la plupart des pays occidentaux.

Sur l'agriculture, j'ai répondu tout à l'heure à ses collègues du groupe socialiste ; je n'ai rien à ajouter.

Je répondrai à M. Ueberschlag que nous avons effectivement élaboré ce budget dans des conditions difficiles. Mais il faut ouvrir les yeux et regarder un peu autour de soi. Faut-il le rappeler encore ? Il y a une récession mondiale depuis le milieu de l'année 1990 et notre pays s'en sort plutôt mieux que d'autres. Grâce à la politique du Gouvernement, nous échappons à la récession, contrairement à certains pays cités naguère en exemple par M. Ueberschlag ou ses amis : les États-Unis et la Grande-Bretagne, en particulier. Nos choix sont clairs : il s'agit de moderniser l'économie et de renforcer notre compétitivité. Les traductions budgétaires sont là. Personne, je crois, ne peut dire le contraire.

Je ne partage pas l'avis de M. Wolff sur le budget pour 1992. Je crois, contrairement à lui, que c'est un bon budget malgré les contraintes que nous rencontrons. De l'avis général, les prévisions que nous avons retenues sont réalistes.

J'ai d'ailleurs noté au passage que M. Wolff a commencé son propos - il faudra que je le vérifie sur l'analytique - en disant que le budget de 1991 avait été un bon budget. Mais comme il avait dit le contraire l'année dernière, je ne sais plus ce qu'est un bon budget. Bref, c'est une lecture chamaliéroise des choses ! (Sourires.)

M. Thiémé a condamné le peu de cas que le budget ferait, selon lui, de l'emploi. C'est tout le contraire : ce budget est tout entier orienté vers l'emploi, tant par ses grands équilibres que par les actions concrètes financées pour 1992 et les dernières décisions du Gouvernement en faveur de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage. Le conseil des ministres de ce matin l'a encore démontré : tout faire pour réduire le chômage, en particulier celui des jeunes, c'est notre obsession. J'ai cru comprendre que c'était également celle de M. Thiémé. Nous devrions donc pouvoir tomber d'accord sur ce point.

M. Thiémé a critiqué également les entreprises publiques. S'il y a des entreprises publiques, monsieur Thiémé, c'est pour que leur gestion, tant au plan social qu'économique, soit exemplaire. Mais, et cela est vrai des entreprises, mêmes publiques, comme de l'Etat, on ne peut pas construire le progrès social sur des déficits. Les entreprises publiques ne peuvent échapper totalement aux règles de la bonne gestion.

M. Jacques Toubon. Le résultat est vraiment atteint !

M. le ministre délégué au budget. L'expérience malheureuse des pays de l'Est nous l'a amplement montré.

Je remercie M. Christian Pierret pour son analyse très pertinente de ce budget pour 1992, qu'il a exposée ce matin, non seulement en séance, mais également très tôt à la télévision. J'ai eu la chance de le voir sur Antenne 2, à huit heures moins le quart, dans une très bonne intervention qui, je l'avoue, m'a permis de démarrer la journée de bonne humeur ! (Sourires.) Je pense comme lui que ce budget est un bon budget pour l'emploi. Le gouvernement de Mme Cresson s'attaque, et c'est la tâche la plus difficile, aux facteurs structurels du chômage, en particulier celui des jeunes. Le développement de la formation en alternance en est la preuve.

M. Pierret a estimé aussi que c'était un bon budget pour préparer l'avenir du pays ; c'est le souci du Gouvernement. Je le remercie donc de son soutien, comme je remercie aussi M. Gambier et M. Bonrepaux. M. Bérégovoy, au cours de son intervention en fin d'après-midi, avait pour sa part remercié M. Douyère de son appui.

M. Brard est essentiellement intervenu sur les concours de l'Etat aux collectivités locales. Mais il a également critiqué le budget dans son ensemble, estimant que l'on pourrait faire des économies sur la défense. Nous faisons déjà un effort d'économie sur la défense, puisque ses crédits n'augmentent que de 0,9 p. 100, alors que ceux de l'éducation augmentent de 5,7 p. 100. Voilà un contraste qui devrait aller dans le sens des souhaits exprimés par M. Brard. Si le contexte international évolue favorablement, nous pourrions sans doute continuer à réduire notre effort de défense. J'espère que nous pourrions alors compter sur le soutien de M. Brard et de ses amis, y compris dans les arsenaux.

J'ai entendu M. Brard, en conclusion de son propos dont le ton était aimable et agréable, même si le contenu pouvait de temps en temps prêter à discussion, s'interroger sur ce

qu'étaient devenus les sentiments du prolétaire Bérégovoy. Cela m'a marqué parce que je fréquente - en tout bien tout honneur (Sourires) - le ministre d'Etat depuis de très nombreuses années ; nous nous sommes connus militants au parti socialiste avant d'exercer des responsabilités...

M. Jean-Pierre Brard. Il y a longtemps qu'il n'est plus aux manivelles !

M. le ministre délégué au budget. ... et je n'ai pas eu l'impression que ses sentiments avaient varié tout au long de ces années.

Je reprendrai, monsieur Brard, vos expressions d'hier soir : les valeurs de Pierre Bérégovoy sont cotées à la bourse de la République. Elles s'appellent justice, liberté et solidarité, et je ne serais pas étonné que vous boursicotiez ensemble sur ces valeurs. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Sourires sur divers bancs.)

M. Fabien Thiémé. C'est bien dit !

M. le ministre délégué au budget. Enfin, M. de Charette, dernier intervenant dans cette discussion générale, n'a pas hésité à multiplier les contradictions.

Il a dit que le budget ne faisait rien pour l'emploi. On se serait attendu à qu'il se réjouisse des dernières initiatives du Gouvernement en la matière : plan emploi pour faciliter l'embauche des jeunes, relance de la formation en alternance. Pas du tout, il est contre, alors que certains de ses amis ont déclaré encore cet après-midi que tout cela allait dans le bon sens.

M. de Charette a accusé le Gouvernement de ne pas savoir maîtriser les dépenses. Mais il a fait suivre cette affirmation d'une longue énumération de secteurs où il considère que l'on ne fait pas assez : la justice qui, pourtant, avec 5 p. 100 de croissance et près de 500 emplois nouveaux, est bien une priorité, l'agriculture dont j'ai déjà parlé entre autres.

Il faudrait savoir : ou il y a trop de dépenses ou il n'y en a pas assez. Dans les secteurs où un gros effort est fait, comme l'éducation, M. de Charette critique et considère que cela ne sert à rien. Il est vrai qu'il a gardé le souvenir d'un gouvernement dont il faisait partie, qui, entre 1986 et 1988, avait supprimé 1 000 postes. Bref, les élèves apprécieront !

Enfin, M. de Charette a demandé comment nous allions faire face au relèvement des rémunérations des fonctionnaires. Décidément, il a oublié qu'il avait été ministre, ou, alors, il n'a jamais conduit de négociations salariales en tant que ministre de la fonction publique. Sinon, il serait forcément au courant !

M. de Charette a également dénoncé la lourdeur de la fiscalité. Il devrait savoir que la pression fiscale de l'Etat diminue, que les prélèvements obligatoires ne sont plus au niveau record où les avait portés le gouvernement en 1987.

A la vérité, une fois de plus, et M. de Charette me fournit l'occasion de le dire, l'opposition qui veut nous donner des leçons de vertu budgétaire, n'est pas capable d'adopter une attitude vraiment cohérente sur toutes ces questions. Il faudrait nous dire où supprimer des emplois, où réduire les crédits, sur quels budgets, élaborer un contre-projet de budget, à moins qu'on ne considère comme les meilleurs exemples les budgets de la période 1986-1988, dans lesquels ont été sacrifiées toutes les dépenses d'avenir du pays : logement matraqué, recherche en baisse, industrie sacrifiée, aménagement du territoire embryonnaire - je rappelle que les crédits de la politique d'aménagement du territoire étaient à l'époque de 200 millions et que nous les avons portés à 600 millions -, culture en baisse, justice dont tous les moyens avaient été exclusivement consacrés au programme des 13 000 places de prison, etc. La liste serait longue. Si c'est cela que M. de Charette nous propose de reprendre, je suis tranquille, car c'est bien cela sauf erreur de ma part que le pays a refusé en 1988.

M. René Beaumont. Mais il a changé d'avis depuis !

M. le ministre délégué au budget. Alors que le Gouvernement et la majorité présentent au pays un projet de budget maîtrisé et offensif, M. de Charette n'a vraiment rien proposé. C'est dommage, car il a parlé le dernier et il a laissé l'impression qu'avec lui nous avions rendez-vous avec l'inconséquence.

Monsieur le président, je me suis aussi efforcé de répondre à l'ensemble des intervenants auxquels le ministre d'Etat n'avait pas lui-même répondu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Toubon. Et la T.V.A. sur les œuvres d'art ?

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Toubon, j'ai répondu à cette question au début de mon intervention.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Le ministre a répondu, mais vous n'étiez pas là !

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Millon et des membres du groupe Union pour la démocratie française une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Gérard Longuet.

M. Gérard Longuet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de prendre la parole pour défendre la motion de renvoi en commission, je mesure ce que cette procédure peut avoir de désobligeant envers ceux qui concourent au travail parlementaire. Aussi n'étonnerai-je personne en indiquant que l'opposition s'est saisie de cette opportunité de procédure pour s'exprimer, et qu'elle n'entend pas mettre en cause l'excellent travail accompli en commission ou le débat en séance publique auquel nous venons de participer.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Que fait-elle alors ?

M. Gérard Longuet. Si nous avons recours à cette procédure, c'est pour, si vous me permettez cette expression sportive, jouer le rôle de voiture-balai du débat, au nom de l'opposition...

M. Alain Richard, rapporteur général. On n'aurait pas osé le dire !

M. Gérard Longuet. ... en ramassant les sujets que vous auriez oubliés et que, à l'image de ces cyclistes épuisés, il convient de faire monter dans l'ambulance pour les amener jusqu'à l'étape. Je serai très bref, n'abordant que des sujets que vous n'avez pas traités et qui posent question.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Qui est l'ambulance et qui sont les cyclistes épuisés ? (*Sourires.*)

M. Gérard Longuet. L'ambulance, c'est manifestement le Gouvernement, et c'est une main charitable que l'opposition lui tend à travers les conseils qu'elle vous propose.

M. Philippe Auberger. Nous tirons l'ambulance, nous ne tirons pas dessus !

M. le ministre délégué au budget. De toute façon, la lanterne rouge arrive toujours au bout ! (*Sourires.*)

M. Gérard Bapt. Les cyclistes épuisés sont les membres de l'opposition. Ils ne tiendront pas la distance aux primaires !

M. Gérard Longuet. En fait, l'intervention de Michel Charasse, même si elle a été marquée de l'enthousiasme et de la conviction qu'on lui connaît - ce que je ne saurais lui reprocher - n'était pas au cœur de mes préoccupations.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pourtant, quel talent !

M. Gérard Longuet. Cependant, je m'étonne que le républicain qu'il est, ait accepté, sur deux sujets graves - les collectivités locales et l'agriculture -, de traiter superficiellement d'un vrai problème de fond qui pose le principe de l'égalité des Français devant les charges publiques, devant l'accès au service public.

M. le ministre, à propos de la prise en charge des bâtiments universitaires par les collectivités locales à la demande de l'Etat, vous avez répondu avec la vivacité d'esprit qui est la vôtre : « Mais après tout, vous n'êtes pas obligé de le faire. » Mais lorsqu'on a la charge de l'avenir d'une collectivité - et vous l'avez dans votre département, dans votre commune -, on ne peut pas refuser aux jeunes la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur au plus près de leur famille. Alors que nous défendons toute la politique d'I.U.T., de B.T.S., de D.E.U.G. délocalisés, pour permettre à des jeunes, en particulier de familles modestes, d'accéder à l'enseigne-

ment supérieur sans avoir à supporter le coût d'un déracinement, il n'est pas normal que vous puissiez traiter ce sujet à la légère par une réponse sans doute juridiquement fondée, mais humainement inacceptable. Je suis d'ailleurs persuadé que vous la regrettez déjà ; c'était un artifice de tribune, mais vous n'y croyez pas vraiment.

M. Jean-Pierre Brard. Vous-même, vous vous y connaissez, monsieur Longuet !

M. le ministre du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Longuet ?

M. Gérard Longuet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué au budget. Je vous remercie, monsieur Longuet, d'avoir fait la distinction. Moi, j'avais en effet répondu en droit à M. Brard.

M. Gérard Longuet. En droit, vous aviez raison.

M. le ministre délégué au budget. M. Brard avait présenté les choses de telle manière qu'on pouvait croire qu'une loi avait prescrit un transfert de charges. Or il n'y en a pas. Chaque collectivité est libre.

M. Philippe Auberger. C'est une liberté sous contrainte !

M. Gérard Longuet. C'est un rapport de forces. Mais permettez-moi de vous dire que nous sommes tous les deux suffisamment républicains pour avoir le souci de la péréquation et éviter par une loi cumulative, que les plus riches soient de plus en plus équipés et les plus pauvres de plus en plus desservis. Je suis persuadé que vous partagerez cette préoccupation. C'est le rôle de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Raymond Douyère. On reparlera de la péréquation !

M. Gérard Longuet. Le deuxième point, monsieur le ministre, sur lequel je souhaite vous répondre personnellement - dans mon rôle de voiture-balai, vous me le pardonnerez -, c'est celui de l'agriculture.

Je comprends parfaitement, car j'ai été comme vous employeur de fonctionnaires, d'agents de l'Etat, votre souci d'obtenir un soutien lorsque des « lampistes », c'est-à-dire en fait des agents de base, sur le terrain, se trouvent eux-mêmes, directement ou à travers leur lieu de travail, pris à partie par des agriculteurs. Cette violence est effectivement injuste à l'égard de ceux qui peuvent physiquement en souffrir, je vous en donne acte.

M. Raymond Douyère. La condamnez-vous ? Dites-le !

M. Gérard Longuet. Mais il serait plus facile de faire accepter aux agriculteurs le respect de l'Etat si l'Etat lui-même avait le respect de ses propres obligations et les remplissait avec rigueur, alors qu'il refuse, par exemple, d'appliquer aux frontières les contrôles d'importations, permettant ainsi de scandaleux trafics dont nous connaissons parfaitement les responsables et qui laissent les agriculteurs découragés et désespérés face à la démission de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

L'autorité de l'Etat est une, elle ne se divise pas ; les agriculteurs, ayant eu l'exemple de l'abandon, ont pris sur eux d'imiter ce que l'Etat faisait lui-même à l'égard de ses propres obligations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Guy Bêche. M. Longuet va avoir des surprises !

M. Gérard Longuet. Vous avez également prononcé une phrase très inquiétante : « Je refuse d'aider massivement les plus favorisés ». Et vous avez énuméré avec une compétence que je vous reconnais et que je n'ai pas, la liste des aides budgétaires accordées à différentes catégories d'agriculteurs. C'est exactement ce qui décourage les agriculteurs qui souhaitent que des mesures nationales générales, indifférenciées, puissent aider à l'allègement de leurs coûts de production.

Nous reprendrons ce débat lors de la discussion des articles et des amendements de l'opposition. La réforme du foncier non bâti, de la transmission des entreprises, une véri-

table fiscalité agricole qui permette la constitution de provisions : voilà les mesures générales que nous souhaitons, qui, dans votre esprit peut-être, aideront massivement les plus favorisés, mais qui restitueront leur dignité d'entrepreneurs aux agriculteurs d'aujourd'hui.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Bravo ! Quel argument !

M. Gérard Longuet. Le ministre d'Etat, M. Pierre Bérégovoy, avec des accents qui ne pouvait qu'émouvoir le député de la Meuse que je suis, conseiller général du canton dont Poincaré était l'élu départemental,...

M. Jean-Pierre Brard. Sa représentation ne s'est pas améliorée !

M. Gérard Longuet. ... nous a appelé à une défense du franc. Pendant près de quarante minutes, il s'est tourné vers la droite de l'hémicycle pour lui demander de renoncer à une tentation, qui n'a pourtant jamais été, qui n'est pas et ne sera jamais la sienne, celle d'être le parti de l'inflation.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Qui est responsable du taux de 14 p. 100 en 1981 ?

M. Gérard Longuet. En réalité, je crois que Pierre Bérégovoy se tournait vers la droite parce qu'il avait peur d'apercevoir sur les bancs de la gauche des visages suspects de ne pas adhérer pleinement à son projet de désinflation compétitive.

M. Jean-Paul Planchou. C'est nous qui le menons !

M. Gérard Longuet. Je me bornerai à citer une déclaration de l'un des jeunes talents du parti socialiste dont j'apprécie d'ailleurs à la fois l'imagination et le non-conformisme, je veux parler de Julien Dray.

M. Jean Tardito. C'est du débauchage !

M. Alain Richard, rapporteur général. On le leur laisserait bien !

M. Gérard Longuet. Quand ce dernier écrit : « La politique de désinflation compétitive et de signes au marché a certes permis de maîtriser les grands équilibres macro-économiques, mais la question du coût social et celle des moyens employés semblent oubliées. En dix ans, la seule variable qui nous reste est celle de l'emploi, plus exactement du chômage », il demande très crûment à quoi sert un franc fort qui s'appuie sur trois millions de chômeurs, à quoi sert une économie compétitive qui fabrique des centaines de milliers d'exclus ?

M. Jean-Pierre Brard. Il a raison !

M. Gérard Longuet. Nous avons là un exposé des motifs du parti de la dévaluation et de l'inflation galopante. Cet exposé des motifs, je l'ai trouvé au cœur du parti socialiste...

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas vraiment le cœur ! C'est plutôt la marge !

M. Gérard Longuet. ... dans sa relève la plus convaincue, Dray-Mélenchon. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

J'ai fait cette citation pour rappeler au ministre d'Etat que lorsqu'il s'agira d'être rigoureux il trouvera toujours, dans l'opposition, des parlementaires civiques ayant effectivement le souci du franc et se souvenant que les paroles malheureuses coûtent parfois plus cher aux contribuables que tous les scandales dont nous avons parlé pendant trop longtemps. J'en prendrai quelques exemples précis.

Lorsqu'un ministre du commerce extérieur a eu, après 1988, une maladresse verbale quant à l'appréciation de la valeur du franc et du mark, il a fallu consacrer plusieurs centaines de milliers de francs à la défense de notre monnaie.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Souvenez-vous de 1986 et de M. Chirac !

M. Gérard Longuet. Cette phrase malvenue n'était sans doute pas l'expression du parti de la dévaluation, mais elle constituait une maladresse insigne. Or elle venait non de nos rangs, mais du Gouvernement lui-même.

Dans des discussions avec les syndicats, discussions privées dont la presse s'est pourtant largement fait écho, Mme le Premier ministre a donné indirectement des chiffres surprenants sur les déficits attendus pour 1991. Selon la presse qui fait autorité en la matière...

M. Jean Tardito. Non, la presse ne fait pas autorité !

M. Gérard Longuet. ... elle les aurait situés à plus de 100 milliards de francs, voire à 110 milliards de francs. En l'occurrence, le parti de la dévaluation n'est pas dans l'opposition ; le doute vient du sommet de l'Etat.

Lorsque Mme le Premier ministre indique qu'en 1992 le déficit devrait côtoyer les 96 milliards de francs, cela montre que le parti de la dévaluation n'est pas dans l'opposition.

Quand elle indique - mais M. Bérégovoy a démenti, ce qui m'a rassuré - que l'on allait consacrer 30 milliards tirés des privatisations à la relance, cela montre que le parti du déficit, de l'inflation et de la dévaluation ne se nourrit certainement pas dans nos rangs mais trop souvent, hélas ! dans la pagaille d'un gouvernement et d'un budget à doubles commandes.

La voiture-balai ayant fonctionné sur ces sujets, je terminerai par une préoccupation à laquelle vous n'avez répondu, ni vous, monsieur Charasse, ni M. Bérégovoy. Elle a pourtant été émise avec beaucoup de gravité par M. le rapporteur général, Alain Richard, auquel je veux rendre hommage. En effet son rapport est excellent ; il constitue une véritable mine pour tous ceux qui ont la passion de leur pays et nourrissent des inquiétudes quant à l'avenir de notre économie. Il contient des réflexions qui mériteraient d'être mieux et plus sérieusement traitées. Je n'en prendrai qu'un seul exemple qui est au cœur du débat.

Répondant à une intervention de l'opposition, vous avez indiqué, à juste titre, monsieur Charasse, que l'environnement international avait complètement changé et que les règles du jeu étaient difficiles. Il est clair aujourd'hui, et Alain Richard l'a très excellemment montré, que nous sommes paralysés par une situation dans laquelle les taux réels sont largement supérieurs à celui de la croissance, ce qui aboutit à un découragement de l'investissement, à un affaiblissement de la position des entreprises et à une dégradation de l'emploi. Ces termes sont empruntés à notre rapporteur, mais je les approuve totalement.

Je me demande donc si M. Bérégovoy n'est pas trop optimiste lorsqu'il attend de la relance internationale la réponse à nos difficultés d'aujourd'hui. Il a certes raison de penser que la situation américaine et anglaise sera certainement meilleure en 1992 - heureusement d'ailleurs - qu'en 1990 et en 1991. Cependant, je crains que la réponse à la question essentielle de savoir si nos économies pourront financer leur développement dans des conditions acceptables soit malheureusement négative.

Un excellent rapport du commissariat général au plan sur l'allocation internationale de l'épargne souligne d'ailleurs le déséquilibre entre épargne et investissements et des déséquilibres dans l'allocation internationale de cette épargne. Or nous n'avons aucune raison sérieuse de penser que ce double déséquilibre - insuffisance de l'épargne par rapport aux besoins d'investissements mondiaux, allocation géographique déséquilibrée entre les pays producteurs d'épargne et les pays consommateurs - puisse se régler rapidement.

C'est la raison pour laquelle je crains que les perspectives internationales ne doivent être corrigées à la baisse et que la solution qui consiste à vivre à la remorque d'une relève américaine ne soit insuffisante pour répondre à nos besoins en matière d'emploi.

Certes, le système international a fonctionné pendant des années avec un énorme déficit américain.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il fonctionne encore ainsi !

M. Gérard Longuet. Oui, mais ayons l'honnêteté de reconnaître que, sans le formidable effort budgétaire des Etats-Unis, en particulier dans le domaine militaire, il n'est pas certain que nous aurions assisté aussi rapidement à l'effondrement du système soviétique. Toutefois la politique d'initiative stratégique de défense a été effectivement à l'origine du déficit budgétaire américain.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà le parti de l'étranger qui parle ! Yankees !

M. Gérard Longuet. C'est le parti de l'armement, pour résister, pour dissuader et pour décourager, lequel a permis la mise en place d'un nouvel ordre international plus libre. certes, mais plus compétitif et plus exigeant.

M. Jean-Paul Planchou. C'est contradictoire !

M. Gérard Longuet. Ce nouvel ordre international suscite d'ores et déjà, chacun le comprend, des besoins considérables en investissements. Cela est d'ailleurs heureux, car nos compatriotes européens de l'Est ont trop longtemps vécu dans l'oppression et la misère pour ne pas espérer rapidement rattraper leur retard.

Néanmoins, ces besoins en investissements sont énormes, des länder allemands de l'Est jusqu'aux nouvelles démocraties héritées du dégel de la banquise soviétique, et nous devons nous demander comment financer ce développement au plan mondial. La réponse est d'autant moins certaine que les créiteurs traditionnels - Japon et Allemagne - ne sont plus d'accord pour financer les autres déficits dans n'importe quelles conditions.

Nous allons donc vivre, durablement je le crains, une situation de déséquilibre entre investissements et épargne, car, si les besoins d'investissements seront considérables, les capacités d'épargne demeureront, hélas ! trop faibles.

Dans ces conditions, il conviendrait de rechercher des réponses plus nationales en nous posant en permanence la question de savoir si nous avons utilisé toutes les opportunités, toutes les perspectives pour essayer, nous Français, avec les moyens qui sont les nôtres, c'est-à-dire la modernisation de notre appareil productif, la gestion du système public et notre système fiscal, de nous donner plus de chances.

Or notre rapporteur général a montré avec beaucoup de profondeur que l'appareil productif français était insuffisant et qu'il n'était pas certain qu'il soit en mesure de répondre favorablement à une relance internationale, de toute façon peu probable. Cet avis du rapporteur est d'ailleurs confirmé par plusieurs études, dont celle de l'O.F.C.E. qui annonce un recul de l'emploi salarié pour 1992, parce que des décisions relatives à des programmes de productivité et à des plans sociaux qui avaient été différés deviennent désormais inéluctables.

Certes, je reconnais volontiers que l'insuffisance de cet appareil productif ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons en effet, de 1974 à 1981, demandé aux entreprises de consentir des efforts particuliers pour absorber le coût de la crise, alors que nous ne les avons pas demandés à d'autres catégories. Il est également exact - M. Richard le reconnaît à la page 175 de son rapport - que le retard d'investissement pris par les entreprises privées entre 1981 et 1986 n'a pas été comblé durant les années plus faciles de 1986 à 1989.

La situation est donc la suivante : un environnement international où l'éventualité d'une reprise forte est discutable, un appareil productif français dont les besoins en investissements n'ont pas été satisfaits et dans lequel les efforts en la matière se traduiraient en tout état de cause, compte tenu de la mollesse de la conjoncture internationale, par des améliorations de productivité, c'est-à-dire par des programmes sociaux et des diminutions d'emplois.

A cela s'ajoute un déséquilibre constant dans notre pays entre la constitution d'épargne et les besoins en investissements puisque le taux d'épargne des ménages baisse de façon continue depuis dix ans, ainsi que celui des administrations. Seules les entreprises parviennent à maintenir un niveau d'épargne relativement bon, mais il n'est pas suffisant pour leur permettre de financer les investissements nécessaires.

Nous aurions aimé aller plus loin dans l'étude des solutions évoquées par le rapporteur général lui-même et qui mériteraient un débat approfondi, notamment en ce qui concerne la reconstitution de l'épargne des ménages. En la matière, nous avons formulé des propositions relatives aux systèmes de retraite par capitalisation sans lesquels nous ne pourrions pas disposer du volume substantiel d'épargne longue dont l'économie française a besoin.

Monsieur le ministre, je vous donne acte que vous avez, dans le plan P.M.E.-P.M.I., inclus toute une série de mesures favorisant la reconstitution de leurs fonds propres. Cependant, ce système se finance en circuit fermé, pour l'essentiel à partir de prélèvements opérés sur d'autres entreprises. Cela constitue donc un jeu à somme nulle et je ne suis pas certain que l'ensemble productif trouve véritablement des fonds nou-

veaux. Permettez-moi de dire que j'espère me tromper, car je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais j'en doute.

Pour le secteur public, vous n'avez pas les moyens de vos ambitions. Pierre Bérégovoy a une démarche à certains égards émouvante car il fait preuve d'une volonté de sérieux, de rigueur qui constitue une rupture avec l'héritage historique du socialisme.

Puisqu'il a été question de Poincaré, j'indique, pour l'anecdote, que Pierre Mendès-France a fait sa thèse de sciences économiques sur l'expérience Poincaré de 1926-1928. Comme, à l'époque, les gens pouvaient se parler, car il existait un dialogue républicain, il l'a envoyée à Poincaré.

M. le ministre délégué au budget. Poincaré était un meusien !

M. Gérard Longuet. M. Charasse le sait maintenant !

M. le ministre délégué au budget. Je le savais déjà !

M. Gérard Longuet. Poincaré lui a longuement répondu et nous avons les traces de ce dialogue ; il est le même que celui d'aujourd'hui. La situation est comparable, mais je vous rappelle que le détracteur de Poincaré à l'époque était Vincent Auriol qui a connu ensuite une carrière illustre.

M. Raymond Douyère. Il a bien terminé !

M. Gérard Longuet. Eh bien, au nom du groupe socialiste de l'époque - c'était la S.F.I.O. -, il avait longuement condamné la politique du franc fort.

Aujourd'hui, nous sommes à front renversé : c'est le ministre socialiste qui défend la politique du franc fort, ce dont je me réjouis, comme chaque fois que mes convictions sont partagées par mes adversaires politiques. Cela prouve que les thèses libérales gagnent progressivement en audience, élargissent leurs assises et pénètrent les bastilles les plus hermétiques.

M. Jean Tardito. Et ont leurs conséquences néfastes sur l'économie de notre pays !

M. Gérard Longuet. Lorsque vous avez rendu hommage, monsieur Charasse, à certaines mesures, notamment d'allègement de charges, décidées par le Président de la République et mises en œuvre par le gouvernement, je m'en suis également réjoui, car il s'agissait d'un hommage rendu aux convictions libérales. Certes l'hommage est tardif, et s'il avait été rendu plus tôt, nous aurions pu économiser plusieurs milliards. Cependant, mieux vaut tard que jamais !

Je reprends un ton un peu plus sérieux et un peu plus grave pour vous demander si vous souhaitez vraiment donner une plus grande assise à votre politique économique, et profiter de l'occasion, puisque vous n'avez pas, dans votre camp, la certitude de bénéficier d'un appui absolu, d'un appui sans arrière-pensées, d'un appui sans ambiguïté...

M. René Dosière. Mais si !

M. Gérard Longuet. ... pour répondre favorablement à des demandes anciennes de l'opposition en faveur de l'épargne des ménages et de l'épargne des entreprises. Nous présenterons des amendements en ce sens au cours du débat.

Il faudrait également, dans le secteur public auquel vous êtes attaché - et je partage cet attachement - proposer des mesures, à moyen ou long terme, permettant de réaliser des gains de productivité avec appropriation partielle pour les agents qui ont des responsabilités. Etant vous-même à la tête d'une grande administration financière, vous savez parfaitement que les administrations financières privées réalisent des gains de productivité considérables. Ne pourrait-on pas imaginer qu'un effort semblable soit accompli par l'Etat et qu'il profite à ceux qui ont la charge du service public, c'est-à-dire les agents eux-mêmes ?

Si vous preniez de telles dispositions, qui nous permettraient de penser que la productivité de l'Etat est une préoccupation soutenue par l'intérêt des salariés de l'Etat eux-mêmes, votre politique de rigueur et de sérieux connaîtrait une audience plus grande parce qu'elle reposerait sur des assises plus fortes.

La vérité, monsieur le ministre - je vous demande de la transmettre à votre collègue M. le ministre d'Etat, Pierre Bérégovoy - est que les bonnes politiques doivent avoir de bonnes majorités. Or vous n'avez pas la majorité de vos

ambitions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. On fait ce qu'on peut !

M. le président. Monsieur Longuet, je ne doute pas de l'apport intéressant de votre intervention à la discussion générale, mais reconnaissez qu'elle était assez éloignée de la défense d'une motion de renvoi en commission !

M. Gérard Longuet. Je plaide coupable !

M. le président. En effet, vous avez eu l'honnêteté de le dire !

M. Alain Richard, rapporteur général. Au moins, il n'a pas fait semblant !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Effectivement, M. Longuet a eu l'honnêteté de le reconnaître, partant sans doute du principe que péché avoué est à demi pardonné !

M. Jean-Paul Planchou. Il a anticipé sur la réforme du code pénal ! (*Sourires.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je n'insiste pas car il a reconnu lui-même que l'utilisation de cette procédure était une sorte de dévoiement. Néanmoins, monsieur Longuet, il est regrettable que l'on abuse de la procédure. Nous sommes en effet très nombreux à déplorer certains glissements, certains déséquilibres, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Convenons donc que si nous commençons par avoir le respect de nos propres règles et de nos propres procédures nous serions peut-être mieux armés pour instruire d'autres procès.

Bref, si j'ai bien compris, vous cherchiez l'opportunité de vous exprimer, ce qui est tout à fait légitime pour un parlementaire, et vous l'avez fait.

Je veux maintenant donner rapidement mon point de vue sur le fond, non pas pour vous contrarier systématiquement, mais parce que je pense qu'il serait souhaitable que, dans ce pays, nous ne mettions pas toujours la mauvaise foi au service d'une apparence de rationalité.

Cela fait des années que je suis les débats budgétaires et je sais, comme vous, que l'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres. Nous savons tous que, selon les besoins de nos propres démonstrations, nous allons pêcher des exemples un jour en Allemagne de l'Ouest, le lendemain en Grande-Bretagne, ensuite en Autriche ou en Suède. Nous l'avons tous fait et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons quelques difficultés à ouvrir les vrais dossiers.

Monsieur Longuet, lorsque vous adressez des remarques à M. le ministre du budget sur l'Université en ayant l'air de lui reprocher une certaine légèreté, réfléchissez ! Le plan Universités 2000 n'est pas une petite plaisanterie. Il représente 16 milliards de francs lourds sur cinq ans auxquels, c'est vrai, monsieur Brard, on va demander aux collectivités locales d'ajouter 6 milliards. Mais connaît-on, dans l'histoire de notre pays, un précédent d'un effort aussi considérable ?

M. Raymond Douyère. Eh non !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il faudrait sans doute remonter à la fin de la III^e République...

M. Raymond Douyère. Même pas !

M. Philippe Auberger. Il y a eu aussi le plan Edgar Faure en 1968 !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... et établir des comparaisons en francs constants pour trouver des efforts de cette nature et de cette ampleur. Cependant, vous savez parfaitement, monsieur Longuet, que depuis le début de la V^e République il n'y a pas eu de précédent à l'effort qui va être consenti en faveur de l'Université française. Dans ces conditions, taxer le Gouvernement de faire preuve d'une certaine légèreté vis-à-vis de l'Université ne me paraît pas tout à fait juste, je dirai même que cela n'est pas convenable !

C'est vrai, monsieur Brard, les collectivités locales ne sont pas obligées de payer. Mais, moralement, nous nous sentons obligés ; c'est bien ce que vous vouliez dire.

M. Jean-Pierre Brard. Nous avons déjà la facture sociale du Gouvernement à payer !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je ne suis pas un défenseur des transferts de charges - il m'est même arrivé de protester en commission des finances, vous le savez -, mais j'estime que, s'agissant d'un effort au service de la jeunesse de France, nous sommes tous concernés. Je ne suis pas bon payeur d'habitude ; j'ai pourtant accepté de payer pour ce qui se ferait dans mon département, les Landes, et aussi pour ce qui se ferait à Bordeaux - l'université, la bibliothèque, les logements - parce que j'ai pensé que, lorsque la jeunesse de mon département chercherait sa voie vers l'avenir, elle se soucierait non pas des frontières administratives, mais des moyens d'études. C'est ça l'égalité des chances, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Si vous avez de l'argent de reste, je prends !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je n'ai pas d'argent en trop, monsieur Brard, mais je trouve regrettable - je vous le dis parce que nous avons d'excellentes relations - qu'un progressiste fasse de telles remarques. Laissez les conservateurs attaquer l'éducation nationale, l'Université, mais vous, qui êtes dans le camp des hommes de progrès (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) lorsque vous voyez que l'Etat fait un effort considérable au service de l'Université, je pense que vous pouvez l'accompagner.

Monsieur Longuet, si vous pouvez me démontrer qu'un des gouvernements que vous avez soutenus a fait un effort similaire, je suis prêt à lui rendre hommage. Mais vous savez bien que ça ne peut être le cas.

Ensuite, jouant votre rôle de voiture balai - vous avez défini ainsi votre prestation ce soir -...

M. Jean-Pierre Brard. C'est une charrie moyenâgeuse !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... vous vous êtes arrêté sur l'agriculture au sujet de laquelle j'ai entendu beaucoup de choses.

M. Philippe Vasseur. Et ce n'est pas fini !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Vasseur, je sais que vous êtes un excellent spécialiste de l'agriculture, mais si vous vouliez bien me laisser m'exprimer ce serait parfait !

Tout le monde sait que vous avez appris à gérer les problèmes agricoles quand vous étiez au *Figaro* !

M. Philippe Vasseur. Monsieur Emmanuelli, vous voulez sûrement parler du candidat R.P.R. que j'ai battu aux primaires en 1988 !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous étiez au service de M. Hersant au *Figaro*, et c'est là que vous avez fait vos classes ! C'est ce qui vous permet aujourd'hui d'apparaître comme un des spécialistes de l'agriculture française !

M. Philippe Vasseur. Monsieur Emmanuelli, si vous voulez vous livrer à des attaques personnelles, dites-le tout de suite, je vous répondrai !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je parlais de votre ancien employeur. Pourquoi vous fâchez-vous ? En quoi est-ce humiliant d'avoir été le salarié de M. Hersant ? J'ai bien été le salarié de M. de Rothschild ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Emmanuelli, autorisez-vous M. Vasseur à vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Oui, monsieur le président

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Je voudrais simplement savoir, monsieur le président de la commission des finances, ce que cet argument a à voir avec votre démonstration budgétaire. Si vous en êtes réduit là, pardonnez-moi de le vous le dire, c'est un peu triste pour la fonction que vous exercez ! (*Applaudis-*

sements sur les bancs des group : Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas un argument !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Vasseur, comme vous ne me laissez pas m'exprimer sur l'agriculture, j'ai voulu rappeler l'origine de votre savoir.

Toutes les interventions sur l'agriculture étaient à peu près bâties sur le même thème : « Les socialistes ne comprennent rien à l'agriculture parce qu'ils ne s'y intéressent pas, parce que ce n'est pas leur fonds de commerce. » J'ai entendu cela une bonne dizaine de fois.

Il est vrai que vous, messieurs, lorsque vous étiez au gouvernement, jusqu'en 1981 et de 1986 à 1988, vous n'avez fait que des miracles !

Je puis vous assurer que le président du conseil général des Landes, premier département producteur de maïs, a été très heureux de voir M. Guillaume signer avec les Etats-Unis l'accord sur les 5 millions de tonnes de maïs ! C'était une capitulation et nous en payons encore le prix !

M. Raymond Douyère. Exactement !

M. Adrien Zeller. Vous l'avez renouvelé !

M. Philippe Auberger. C'est M. Delors qui l'a signé !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas M. Delors, c'est M. Guillaume ! Vous savez très bien qui, à Bruxelles, gère le conseil des ministres ? N'avez pas la lâcheté, en plus, de travestir les institutions européennes !

M. Philippe Auberger. Il ne faut rendre à Delors ce qui est à Delors !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous avons vu ce qu'était, au bout de deux ans de ce gouvernement, le vote paysan.

M. René Beaumont. Vous allez bientôt voir ce qu'est le vote paysan !

M. Adrien Zeller. Cet accord a été renouvelé par M. Mermaz, il y a six mois !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Zeller, vous avez tellement d'états d'âme ! Laissez-moi poursuivre ! Si votre groupe ne vous a pas laissé vous exprimer, ce n'est pas de ma faute !

M. Adrien Zeller. Vous, vous trompez l'opinion !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je crois que nous devrions tous faire preuve d'un peu plus de modestie et nous dire franchement que si nous avions su, les uns et les autres - mais dans les années 60, ce n'était pas nous qui étions au pouvoir -...

M. Raymond Douyère. Non !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... regarder le problème agricole en face, comme l'ont fait certains voisins, nous ne serions sûrement pas dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Vous avez usé, par moments, monsieur Longuet, d'un ton de franchise, de responsabilité...

M. Gérard Longuet. Comme toujours !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... auquel je voudrais revenir. Qui, parmi vous, va dire, va promettre aux agriculteurs que nous pouvons garder 7 p. 100 de la population active dans l'agriculture ? Qui ? Pas moi en tout cas !

M. Raymond Douyère. Ni nous !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. J'aimerais que vous le fassiez ou alors que vous cessiez de traiter les problèmes par la facilité. Lorsque nous étions dans une période d'expansion économique, ces fameuses « Trente glorieuses », durant laquelle d'autres pays ont abordé le problème avec courage - vous le savez, monsieur Zeller, puisque vous êtes frontalier d'un de ces pays - nous ne l'avons pas fait et nous ne l'avons pas fait par démagogie. Nous étions dans l'opposition. Vous étiez au pouvoir. L'histoire tranchera, mais malheureusement un peu tard. J'observe que cela continue.

M. Philippe Auberger. Mme Cresson a été ministre de l'agriculture !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous avez plusieurs fois fait allusion à la République, monsieur Longuet, et vous avez regretté certaines exactions. J'aurais aimé que vous disiez très tranquillement que la loi de la République n'est pas de casser des voitures de gendarmes, de brûler des perceptions ! Une République, une démocratie - et en ce domaine nous avons au moins un point d'accord - veulent que l'on règle les désaccords de manière pacifique et que l'on condamne dès lors toute forme de violence.

Nous savons à quels problèmes est confrontée l'agriculture. Nous savons que nous avons dans ce secteur, parmi les pays qui nous sont comparables, le pourcentage de la population active le plus fort. Je crois, pour ma part - je le dis en présence du ministre du budget - que nous ne sortirons pas de cette crise par des mesures d'exonération sur le foncier non bâti ou autres parce que nous sentons bien que nous sommes au bout d'un processus. La politique agricole commune a été imaginée à une époque où l'Europe était déficitaire. Elle est ensuite devenue excédentaire une première fois. Face à ces excédents, Bruxelles, les gouvernements, le conseil des ministres - n'oubliez jamais que c'est tout de même l'autorité politique qui décide - ...

M. Adrien Zeller. Exact !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... ont essayé de mettre en place ce que j'appellerai des mesures de *containment* : quotas, quantité maximale garantie, etc. Cela a marché quelques années et puis la puissance de la productivité, qui est en quelque sorte la force du progrès que l'on ne peut pas condamner, a fait que ces mesures ont été rapidement dépassées. Et nous nous retrouvons, au bout de quelques années, devant les mêmes difficultés.

Monsieur Longuet, vous le savez bien, ce n'est ni par des phrases toutes faites, ni par des injonctions, ni par des accusations, ni par des démonstrations de l'index qu'on résoudra des problèmes d'une telle ampleur.

C'est vrai que l'agriculture rencontre des problèmes, elle n'est pas uniforme, et certaines filières ont des chances sérieuses ; par exemple, il y a une place pour les politiques de filières « sophistiquées ». Mais c'est vrai aussi que d'autres catégories ont des problèmes, dont on peut se demander s'ils ne relèvent pas aujourd'hui davantage de considérations sociales, de solidarité nationale que d'une logique de marché.

Lorsque vous dites que les socialistes n'ont jamais rien compris à l'agriculture...

M. Gérard Longuet. Je n'ai pas dit ça !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous ne l'avez pas dit mais beaucoup de vos amis, je vous l'assure, l'ont dit au cours de ce débat.

... souvenez-vous tout de même que les socialistes n'ont jamais été, comme vous, de fervents admirateurs du libéralisme économique débridé.

M. Philippe Auberger. Des admirateurs des offices fonciers cantonaux !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Aujourd'hui, le monde agricole tout entier explique, à commencer par vous, monsieur Auberger, que le libéralisme, c'est parfait sauf pour l'agriculture. Mais à la veille des échéances électorales de 1981, de 1986 et de 1988, ce n'était pas le discours que vous teniez !

M. Guy Bêche. Il a raison de le rappeler !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Dès lors, un peu de modestie parce que, nous, nous avons toujours soutenu que l'agriculture devait être organisée, soutenue.

M. Philippe Auberger. Avec des offices fonciers cantonaux !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et aussi les quantum.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous verrez que les solutions que nous allons retenir ne sont pas si éloignées ! En effet, vous avez le choix aujourd'hui entre soit

l'aide directe, soit l'aide aux produits. Et si vous voulez accorder une aide aux revenus, vous serez bien obligé de coupler - il n'écoute pas ; il est tellement sûr de lui - le problème produit-personne.

M. Guy Bêche. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous verrez alors que, dans cette perspective, l'idée des quantum n'était pas si idiote. Un peu de modestie sur le sujet !

M. Guy Bêche. La preuve, c'est que les responsables agricoles les demandent maintenant !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Zeller, vous vouliez m'interrompre ?

M. Adrien Zeller. En effet !

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Adrien Zeller. Je vous remercie.

Vous avez dit sur l'agriculture des choses qui ne sont pas inexactes. Il se trouve que j'étais collaborateur de M. Mansholt qui était socialiste,...

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de quoi à s'en vanter !

M. Adrien Zeller. ... membre de la commission des Communautés européennes. Depuis, j'ai observé la réalité avec un certain recul.

Laissez-moi d'abord regretter qu'on ne dise pas plus la vérité au monde agricole...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais je suis d'accord !

M. Adrien Zeller. ... et qu'on ne lui tienne pas toujours parole.

Je vous donnerai un exemple. M. Mermaz a annoncé il y a trois mois qu'il ferait des propositions alternatives à celles de M. Mac Sharry. Je les attends toujours. (« Nous aussi ! », sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Zeller, j'attends de la même manière. Je conviens que M. Mermaz est le ministre de l'agriculture et qu'il appartient au Gouvernement de parler d'abord, mais vous avez observé sans doute, comme moi, l'extraordinaire silence des organisations agricoles et de l'ensemble des partis politiques s'agissant de propositions. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une impasse et nous le savons. Dès lors, ne demandez pas à M. Mermaz de découvrir à lui seul le « schmilblick ».

Vous savez, de surcroît, que tout cela s'inscrit dans la négociation du G.A.T.T. Or, je n'ai pas le sentiment - pour reprendre une considération de M. Longuet - qu'au cours de l'année écoulée la puissance des Etats-Unis d'Amérique ait faibli. Vous savez que, dans ces négociations sur le G.A.T.T., ce sont les Etats-Unis que nous avons en face.

M. Philippe Auberger. Pas nous ! La commission !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. J'ajoute que, parmi nos amis européens, certaines facilités sont accordées - un jour au Portugal sur un plan textile, le lendemain à l'Espagne sur d'autres sujets - qui font que, plus les mois passent, plus nous sommes solitaires. Je crois que tous les hommes politiques français - il n'y a pas les bons et les mauvais, les pires et les meilleurs - dans la bataille qui va se livrer pour la redéfinition de la politique agricole commune, face à nos adversaires au G.A.T.T., pourraient, au lieu d'en faire un enjeu de démagogie même s'ils n'ont pas tout à fait les mêmes approches, penser d'abord aux intérêts de l'agriculture avant de penser aux prochaines élections législatives, monsieur Auberger.

M. Raymond Douvère. Il pense plutôt aux cantonales, lui !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous avez ensuite, monsieur Longuet, fait allusion à l'inflation. Là, j'avoue que vous m'avez un petit peu gêné. Je ne sais pas si les socialistes sont bons ou mauvais gestionnaires. Vous faisiez référence au « cœur » du parti socialiste qui, si j'ai bien compris, est représenté, pour vous, par Julien Dray et M. Mélenchon.

M. Gérard Longuet. Ils en font partie !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Bien sûr ! Nous les revendiquons avec plaisir et je dirai même une certaine tendresse.

M. Gérard Longuet. Une tendresse affectueuse pour des enfants turbulents !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais avouez que c'est le cœur marginal. Je pourrais d'ailleurs me livrer au petit jeu stupide qui consisterait à évoquer quelques-uns des parlementaires de votre groupe ou de votre parti qui sont marginaux ! Qu'est-ce que ça apporte au débat ? Rien du tout !

Mais revenons au sujet. Quand nous arrivons au pouvoir en 1981, que trouvons-nous, nous, les socialistes qui ne savons pas gérer ?

M. Philippe Vasseur. Une charge de la dette publique qui représente 5 p. 100 du budget !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous trouvons 13,80 ou 13,60 p. 100 d'inflation, 8. p. 100 de différentiel avec l'Allemagne de l'Ouest !

Je vous sens réagir quand ça vous gratte !

Quand vous arrivez au pouvoir en 1986, quel taux d'inflation trouvez-vous ?

M. Philippe Vasseur. Elle était de combien aux Etats-Unis ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Aujourd'hui, quel est le différentiel avec l'Allemagne ? Zéro. Je vous en prie, un peu de modestie, un peu de pudeur !

M. Gérard Longuet. L'Allemagne a la charge de l'unification, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. L'inflation, qui était réputée indomptable dans notre pays depuis trente ans, il aura fallu que ce soient des socialistes qui en viennent à bout.

M. René Beaumont. Combien de chômeurs ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est vrai que cela a demandé des efforts.

M. Philippe Vasseur et M. René Beaumont. Trois millions de chômeurs !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est vrai que le monde salarié l'a payé.

M. Philippe Vasseur. Quel aveu !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais vous, vous avez fait payer le monde salarié pendant des années et, en plus, vous avez laissé filer l'inflation.

M. Gérard Longuet. Au contraire, nous avons fait payer les entreprises !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et, en laissant filer l'inflation, vous avez été conduits d'année en année à cette politique dévaluationniste, qui était dangereuse. Je ne comprends toujours pas pourquoi, dans cette enceinte, on chercherait une opposition - opposition fictive - entre le ministre des finances et le modeste président que je suis. Je ne suis pas dévaluationniste parce que je considère que la dévaluation a été un cancer pour nous. Qu'a-t-elle apporté pendant trente ans à la France ? Le moyen de ne pas fournir les efforts nécessaires ! Il y avait une collusion - je vous le rappelle, si vous l'avez oublié - entre les gouvernements conservateurs et le patronat pour faire de la dévaluation parce qu'elle évitait au patronat d'avoir à faire les efforts de productivité et de modernisation nécessaires.

M. Raymond Douvère et M. Guy Bêche. Très juste !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'était d'ailleurs l'époque où il préférait importer du travailleur immigré que de moderniser ses machines.

M. Alain Néri. Très juste !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Cela permettrait aux gouvernements conservateurs de maintenir certaines fictions. Mais, comme l'a rappelé Pierre Bérégovoy, c'est ainsi qu'on est passé d'un deutsche mark qui au départ valait un franc à un deutsche mark qui, aujourd'hui, vaut trois francs quarante. Je ne suis pas partisan d'un retour à

cette politique de facilité. Il faudrait peut-être arrêter de dire un peu n'importe quoi sur ces sujets. Il n'y a pas - je l'aurais dit au ministre de l'économie et des finances s'il avait été là - le parti de la réforme et le parti de la dévaluation. Nous devons tous être embarqués dans le parti de la modernisation, sans oublier que la modernisation peut avoir un contenu social ou que, au contraire, elle peut être l'occasion d'une extraordinaire régression sociale. Ce qui nous séparera dans les années à venir et ce qui nous sépare déjà, ce n'est pas la nécessité de moderniser l'appareil de production, c'est le prix social, le coût social...

M. Philippe Vasseur. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... que nous serons prêts, les uns et les autres, à payer ou à ne pas payer. Je vous rappelle que, dans le monde d'aujourd'hui, il y a des pays qui ont réussi cette modernisation, sans régression sociale - c'est le cas de pas mal de pays nordiques, y compris l'Autriche dont on ricanait, je ne sais pas pourquoi, tout à l'heure - et que, en revanche, d'autres pays font leur modernisation, mais à quel coût ? Regardez où en est la Grande-Bretagne, monsieur Longuet : le Sud-Ouest est prospère, mais des zones entières sont dévastées. Les prochaines élections se feront sur le thème du délabrement du service public de la santé et du service public de l'éducation. Lorsque je vous entends lancer vos charges contre l'éducation nationale, j'ai envie de vous conseiller amicalement de regarder un peu ce qui se passe de l'autre côté de la Manche et d'être un peu plus prudents !

M. Philippe Aubarger. Nous regardons aussi de l'autre côté du Rhin !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. J'abrégerai mon propos car les sujets que vous avez abordés étaient très nombreux, monsieur Longuet. Notez cependant que sur aucun de ces points nous ne sommes sans réponse ni prêts à rester tétanisés sous les accusations.

Vous avez en outre fait allusion aux problèmes de l'épargne. Oui, c'est vrai, nous le savons tous, vous l'avez même expérimenté, dans ce pays, il y a un problème d'épargne longue. Nous avons tous en tête la nécessité, à un moment ou à un autre, d'agir sur ce point. Il y a ceux qui pensent à un plan d'épargne en actions, ceux qui pensent à la retraite par capitalisation.

Moi, je n'ai pas de religion en la matière. Mais, je ne voudrais pas qu'une fois de plus la réelle nécessité de trouver une épargne longue se traduise par un creusement supplémentaire de l'écart entre les revenus du travail et ceux du capital. Il y a d'autres manières de dégager de l'épargne longue, monsieur Longuet, que les retraites par capitalisation. Il existe aussi des pays avec des syndicats puissants, des systèmes de cogestion et de fonds d'épargne salariaux. Je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient à ce que l'on parle de comptes d'épargne en actions ou de régimes complémentaires par capitalisation à condition de ne pas oublier, par exemple, les fonds salariaux.

Si nous tenions les uns et les autres ce discours au lieu de nous jeter des anathèmes sur « les bons » et « les mauvais », peut-être que nous ferions progresser la France. Mais, je ne suis pas certain compte tenu tant de la réalité syndicale que de la psychologie du patronat français qu'on soit prêt à accepter des systèmes cogérés.

Si, en Allemagne, existe cette épargne longue, c'est parce qu'il y a une cogestion, parce que les salariés, à travers leurs syndicats, ont le sentiment d'être étroitement associés à la gestion de cette épargne et à la finalité de son utilisation. Nous en sommes malheureusement très loin, les uns et les autres. Je voudrais vous proposer un *deal* : faites évoluer la psychologie du patronat et nous nous efforcerons, pour notre part, de faire évoluer la réalité syndicale et la psychologie du salarié.

M. Jean-Pierre Brard. C'est hors de votre portée !

M. Gérard Longuet. Monsieur Emmanuelli, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Avec plaisir !

M. le président. La parole est à M. Gérard Longuet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Longuet. Sachez, monsieur Emmanuelli, que je suis élu plus par des ouvriers que par des patrons et que j'ai plus d'audience chez les premiers que chez les seconds.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Longuet, l'aliénation est vieille comme le monde !

Cela ne mérite pas davantage de commentaire.

Moi-même, je suis élu à 80 p. 100 par des agriculteurs, au cas où cela vous aurait échappé, et aussi par quelques ouvriers.

M. Philippe Vasseur. Ce ne sera peut-être pas le cas la prochaine fois !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. En tout cas, je ne mettais pas en cause M. Longuet, député de la Meuse. Aussi, je ne comprends pas le ton polémique que vous avez adopté. Il est, en effet, de notoriété publique dans ce pays qu'on est plus sensible à vos arguments rue Pierre-Ier-de-Serbie que 10, rue de Solferino et que quelques dirigeants de certains syndicats sont membres du parti qui siège 10, rue de Solferino. En revanche, je peux vous assurer que nous avons peu d'adhérents rue Pierre-Ier-de-Serbie.

M. Philippe Vasseur. Il y en a quelques uns !

M. René Beaumont. Tapie !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je ne pense pas qu'il y ait là matière à polémique entre nous.

Vous m'avez intrigué, monsieur Longuet - si je souscrivais au vocabulaire moderne, je dirais « interpellé »...

M. Gérard Longuet. Quelque part !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... avec votre démonstration sur le nouvel ordre international, sur le rôle des Etats-Unis. Vous avez en quelque sorte justifié le déficit budgétaire américain par le fait que ce pays aurait fortement contribué à l'effondrement du système communiste et que ceci permettait d'excuser cela.

Je vous laisse la responsabilité de ce raccourci original. Votre analyse m'a paru relever plus d'un raisonnement politique qu'économique. Mais j'ai envie de vous répondre que le régime communiste n'a eu besoin de personne pour s'effondrer. Il a suffi de le laisser faire. Vous savez parfaitement ce qui s'est passé ; nous sommes quelques-uns à l'avoir vu venir, en y portant, c'est vrai, des regards différents.

Soyez rassurés, depuis 1920, les socialistes avaient la conviction que cela ne pourrait pas durer éternellement ; que, premièrement, on ne faisait pas le bonheur des hommes malgré eux et, deuxièmement, que le système tel qu'il fonctionnait « allait dans le mur ». Si ce système a commencé à bouger, c'est parce qu'est arrivée au pouvoir une génération d'hommes, dont M. Gorbatchev, qui n'était plus la génération de 1917. Ces hommes se sont rendu compte qu'ils allaient dans le mur.

Rendre grâce, aujourd'hui, au déficit budgétaire américain d'être à l'origine de l'effondrement du système communiste, me paraît beaucoup solliciter l'histoire !

Et puisque nous parlons des Etats-Unis d'Amérique, j'aimerais dire à M. Alphandéry qui nous a quittés prématurément, mais que nous reverrons sans doute demain...

M. Gérard Longuet. Avec plaisir !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. ... qu'il est extraordinaire d'entendre un professeur d'économie faire le parallèle entre la situation du franc et celle du dollar et reprocher au ministre de l'économie et des finances le maintien de taux réels élevés, ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis.

Le jour où la France aura une monnaie de réserve - ce qui me paraît peu probable à court terme -, le jour où elle pourra manipuler son taux de change à sa convenance, ou plus exactement à la convenance de ses intérêts, le jour où elle pourra se permettre un déficit budgétaire monumental qu'elle fera financer par les autres justement parce qu'elle aura une monnaie de réserve et parce qu'elle pourra manipuler les taux de change, ce jour-là, j'accepterai les comparaisons de M. Alphandéry. Pour l'instant, de tels propos ne font pas très sérieux dans la bouche d'un professeur d'économie. Si j'avais dû lui donner une note, je ne suis pas sûr que je lui aurais accordé la moyenne !

Monsieur le ministre, vous avez essuyé beaucoup de critiques. Vous en avez d'ailleurs mérité quelques-unes.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes trop modeste !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Qui aime bien châtie bien. Si nous avons des sujets à traiter avec vous, nous le ferons. Vous avez eu la gentillesse et le sérieux de venir, longuement, à deux reprises, devant la commission des finances, ce qui n'était jamais arrivé. Il n'y a donc pas lieu, monsieur Longuet, à renvoi en commission. Nous avons évoqué tous ces sujets. Nous espérons que la discussion budgétaire nous permettra d'avancer.

En tout cas, vous pouvez compter sur notre solidarité. Les temps sont difficiles, monsieur le ministre, mais nous en avons vu d'autres ! Ceux qui rêvent aujourd'hui les yeux grand ouverts feraient mieux d'être plus attentifs à la réalité des problèmes que d'attendre la réalisation de leurs fantasmes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est un blanc-seing !

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission déposée par M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	576
Nombre de suffrages exprimés	576
Majorité absolue	289
Pour l'adoption	268
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi de finances pour 1992 dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Nous aborderons, demain, l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 16 octobre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2278 et distribué.

J'ai reçu le 16 octobre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2279 et distribué.

J'ai reçu le 16 octobre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif aux professions de santé.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2280 et distribué.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 16 octobre 1991 de Mme Lucette Michaux-Chevry et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des moyens destinés à la reconstruction de la Guadeloupe après le cyclone Hugo.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Elle sera imprimée sous le numéro 2276 et distribuée.

J'ai reçu le 16 octobre 1991 de M. Jean-Louis Masson une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les perspectives d'évolution du monopole de Gaz de France.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Elle sera imprimée sous le numéro 2277 et distribuée.

4

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de Mme le Premier ministre des lettres, en date des 14 et 15 octobre 1991, relatives à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi, déposé au Sénat, relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement.

Ces communications ont été transmises à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu le 16 octobre 1991 de Mme le Premier ministre, en application de l'article L. 124-2 du code forestier, le rapport annuel de l'office national des forêts.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 16 octobre 1991, de M. Jean-Marie Bockel un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur la gestion des déchets (en conclusion des travaux d'une mission d'information composée, en outre, de MM. Jean-Paul Bachy, Alain Brune, Yves Coussain, Jean-Marie Demange, Michel Destot, René Drouin, Ambroise Guellec, Daniel Le Meur et Jean-Claude Mignon).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2275 et distribué.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 16 octobre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat renforçant la protection des consommateurs. Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

Il sera imprimé sous le numéro 2274 et distribué.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-et-une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 17 octobre, à zéro heure vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mercredi 16 octobre 1991)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 octobre 1991 inclus a été ainsi fixé :

Mercredi 16 octobre 1991, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente, **jeudi 17 octobre 1991**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et **vendredi 18 octobre 1991**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255 à 2260).

Mardi 22 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Sous réserve de la discussion d'une motion de censure, discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255 à 2260) :

Affaires sociales et intégration.

Mercredi 23 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, affaires sociales et intégration (suite) ;

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Jeudi 24 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, agriculture et forêt ; B.A.P.S.A. (suite) ;

Ville et aménagement du territoire.

Vendredi 25 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Équipement, logement, transports et espace :

- urbanisme et logement ;

Anciens combattants et victimes de guerre.

Lundi 28 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Équipement, logement, transports et espace :

- transports aériens, météorologie ; aviation civile ;

Intérieur.

Mardi 29 octobre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Culture et communication :

- culture ;

- communication.

Tableau des rapporteurs désignés pour l'examen du projet de loi de finances pour 1992

Rapporteur général de la commission des finances : M. Alain Richard

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
I. - BUDGET GÉNÉRAL		
1. Dépenses civiles		
<i>Affaires étrangères</i>	M. Jean-Marie Cambacérès.....	M. André Delahedde (affaires étrangères).
Action humanitaire.....		M. Bertrand Gallet (défense nationale).
Immigration.....		M. Charles Pistre (affaires étrangères).
Relations culturelles et francophonie.....		M. Bernard Stasi (affaires étrangères).
Relations culturelles internationales.....		M. Xavier Doniau (affaires étrangères).
.....		M. Bernard Berdin (affaires culturelles).
<i>Affaires européennes</i>	M. Martin Mielvy.....	
Institutions, marché unique, monnaie.....		M. Jean Seitzinger (affaires étrangères).
Recherche, transports, environnement.....		M. Jean-Yves Le Déaut (affaires étrangères).
<i>Affaires sociales et intégration :</i>		
Santé.....	M. Gilbert Gantier.....	M. Alain Calmet (affaires culturelles).
Affaires sociales.....		
Affaires sociales et intégration.....		Mme Marie-Joséphine Sublet (affaires culturelles).
.....		
Famille et section commune.....	M. Fabien Thiéminé.....	
Famille.....		M. Christian Cabal (affaires culturelles).
Personnes âgées.....	M. Jean-Pierre Delalande.....	M. Denis Jacquat (affaires culturelles).
Personnes handicapées.....		M. Charles Mezinger (affaires culturelles).

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
Agriculture et forêt.....	M. Yves Tavamier.....	M. Alain Brune (production et échanges).
Agriculture.....		M. Théo Vial-Massat (affaires étrangères).
Anciens combattants.....	M. Jean-Louis Dumont.....	M. Jean Proveux (affaires culturelles).
Coopération et développement.....	M. Pierre Victoria.....	M. André Bellon (affaires étrangères).
		M. Guy-Michel Cheuveau (défense nationale).
Culture et communication.....		M. Michel Vauzelle (affaires étrangères).
Culture.....	M. Charles Josselin.....	M. Bruno Bourg-Broc (affaires culturelles).
Communication.....	M. Robert-André Vivien.....	M. Bernard Schreiner (Yvelines) (affaires culturelles).
Départements et territoires d'outre-mer.....	M. Maurice Pourchon.....	M. René Drouin (production et échanges).
Départements d'outre-mer.....		M. Jérôme Lambert (lois constitutionnelles).
Territoires d'outre-mer.....		M. Jean-Paul Virapoullé (lois constitutionnelles).
Economie, finances et budget.....	M. Jean-Marc Ayrault.....	
Secteur public.....	M. Jean Le Garrec.....	
Artisanat, commerce et consommation.....	M. Alain Grotteray.....	M. Jean-Paul Charié (production et échanges).
		Mme Louise Moreau (affaires étrangères).
Commerce extérieur.....	M. Edmond Harvé.....	M. Francis Saint-Ellier (production et échanges).
Industrie.....	M. Jacques Roger-Machart.....	M. Christian Bataille (production et échanges).
Postes et télécommunications.....	M. Alain Bonnet.....	M. Gabriel Montchermont (production et échanges).
Education nationale :		
Enseignement scolaire.....	M. Jean-Paul Planchou.....	M. Jean-Pierre Béquet (affaires culturelles).
Enseignement supérieur.....	M. Yves Fréville.....	M. Jean-Christophe Cambadélis (affaires culturelles).
Enseignement technique.....		M. Édouard Landrain (affaires culturelles).
Environnement.....	M. Michel Bernier.....	M. Daniel Chevallier (production et échanges).
Équipement, logement, transports et espace :		
Aviation civile, transports aériens et météorologie.....	M. Michel Inchauspé.....	M. Yves Dollo (défense nationale).
		M. Roger Léron (production et échanges).
Mer.....	M. Albert Denvers.....	M. Jean Lacombe (affaires étrangères).
		M. Jean Beaufrils (production et échanges).
Routes et sécurité routière.....	M. Alain Rodet.....	
Transports terrestres et S.N.C.F.....	M. Claude Garmon.....	M. Jean-Pierre Baeumler (production et échanges).
Tourisme.....	Mme Dominique Robert.....	M. Francis Gang (production et échanges).
Urbanisme, logement et services communs.....	M. Jean Anciant.....	M. Bernard Canton (production et échanges).
Fonction publique et modernisation de l'administration.....	M. Jean-Pierre Bouquet.....	M. Marc Dolez (lois constitutionnelles).
Intérieur :		
Collectivités locales.....	M. Augustin Bonrepaux.....	
Administration et collectivités locales.....		M. Pascal Clément (lois constitutionnelles).
Police.....		Mme Denise Cacheux (lois constitutionnelles).
Sécurité.....	M. Guy Béche.....	M. Pierre Pasquini (lois constitutionnelles).
Sécurité civile.....		
Jeunesse et sports.....	M. Gérard Bapt.....	M. Georges Hage (affaires culturelles).
Justice.....	M. Philippe Auberger.....	
Administration centrale et services judiciaires.....		M. François Asensi (lois constitutionnelles).
Administration pénitentiaire et protection juridique de la jeunesse.....		M. Michel Pezet (lois constitutionnelles).

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
Premier ministre :		
Services généraux. - Journaux officiels.....	M. Jean-Pierre Balligand.....	M. Paul Lombard (production et échanges).
Plan.....		
Conseil économique et social.....	M. László Póniowski.....	M. Louis Pierra (défense nationale).
Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.).....	M. Raymond Marcellin.....	M. Robert Galley (production et échanges).
Recherche et technologie.....	M. Emile Zuccarelli.....	M. Bernard Bioulac (affaires culturelles).
Recherche.....		
Travail, emploi et formation professionnelle :		
Travail et emploi.....	M. Pierre Forgues.....	M. Thierry Mandon (affaires culturelles).
Formation professionnelle.....	M. Michel Barson.....	M. Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).
Droit des femmes.....		M. Jean-Michel Testu (affaires culturelles).
Ville et aménagement du territoire.....	M. Jean-Pierre Balligand.....	M. Gaston Rimareix (production et échanges).
2. Dépenses militaires		
Défense.....	M. François Hollande.....	M. Claude-Gérard Marcus (affaires étrangères).
Espace et forces nucléaires.....		M. Freddy Deschaux-Beaume (défense nationale).
Recherche et industrie d'armement.....		M. Jean-Guy Branger (défense nationale).
Personnels de la défense.....		M. Jean Gatel (défense nationale).
Forces terrestres.....		M. François Fillon (défense nationale).
Marine.....		M. Joseph Gourmelon (défense nationale).
Air.....		M. Jean Briane (défense nationale).
Gendarmerie.....		M. Georges Lemoine (défense nationale).
II. - BUDGETS ANNEXES		
Imprimerie nationale.....	M. Michel Jacquemin.....	
Journaux officiels.....	(Voir Premier ministre).	
Légion d'honneur. - Ordre de la Libération.....	M. Jean de Gaulle.....	
Monnaies et médailles.....	M. Patrick Devadjian.....	
Navigation aérienne.....	(Voir Equipement, logement, transports et espace).	
Prestations sociales agricoles.....	M. Philippe Vasseur.....	M. Henri Bayard (production et échanges).
III. - DIVERS		
Comptes spéciaux du Trésor.....	M. Dominique Gambier.....	
Taxes parafiscales.....	M. Jean Tardito.....	

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Jean-Marie Bockel comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 17 octobre 1991.

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 16 octobre 1991

SCRUTIN (N° 553)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par
M. Charles Millon, du projet de loi de finances pour 1992

Nombre de votants 576
Nombre de suffrages exprimés 576
Majorité absolue 289

Pour l'adoption 268
Contre 308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Pour : 1. - M. Patrick Sève.
Contre : 273.

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.
Contre : 1. - M. Jean Ueberschlag.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 38.

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (22) :

Pour : 13. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Jean-Jacques Jegou, Auguste Legros, Alexandre Léontieff, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, MM. André Thieu Ah Koon et Emile Vernaudeau.

Contre : 8. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Dallet, Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexis Pota, Bernard Tapie, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Non-votant : 1. - M. Jean Royer.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie	Patrick Balkany	André Bertbol
M. Edmond Alphandéry	Edouard Ballardur	Léon Bertrand
Mme Nicole Ameline	Claude Barate	Jean Besson
MM.	Michel Barnier	Claude Birraux
René André	Raymond Barre	Jacques Blanc
Philippe Auberger	Jacques Barrot	Roland Blum
Emmanuel Aubert	Dominique Baudis	Franck Borotra
François d'Aubert	Jacques Baumel	Bernard Bosson
Gautier Andiaot	Henri Bayard	Bruno Bourg-Broc
Pierre Bachelet	François Bayrou	Jean Bousquet
Mme Roselyne Bachelot	René Beaumont	Mme Christine Boutin
	Jean Bégault	Loïc Bouvard
	Pierre de Benouville	Jacques Boyon
	Christian Bergelin	Jean-Guy Branger

Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Brulssia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques

Chaban-Deïmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colomblier
René Couannan
Alain Cousin
Yves Coussaïn
Jean-Michel Couvre
René Couveinhes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuy
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Debalne
Jean-Pierre Delalaude
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Desalau
Xavier Desalau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dblinin
Willy Diméglio
Eric Doligé
Jacques Dominaat
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugola
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre

François Fillion
Jean-Pierre Foucher
Edouard

Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Gonsdoff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Daniel Gonlet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Grotteray
François

Grussemeier
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcoort
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Huault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jouemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperet
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonsard
Alexandre Léontieff
François Léotard
Arnaud Loperq

Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Loagneu
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marsella
Claude-Gérard Marcos
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Massera
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri

Maujôian de Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazenud
Pierre Méhaiguerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micau
Mme Lucette Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miozac
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice

Némou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Pansieu
Robert Pandrand
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Pélard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Piate
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzler
Marc Reymann
Lucien Richard

Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner

(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seillinger
Maurice Serberaert
Patrick Seve
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenuillon
Michel Terrot
André Thiba Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Tonbon
Georges Tranchant

Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Emile Vermaudon
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller

Claude Gais
Claude Galmetz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean-Claude Gayssot
Claude Geron
Jean Glavonelli
Pierre Goldberg
Roger Gombler
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigé
Georges Hage
Guy Hernier
Edmond Hervé
Jacques Henclin
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Hoyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquiat
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheld
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoinie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Jaral
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuit
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort

Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemolne
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Llenemann
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
François Londe
Guy Lordinat
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dugué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Melandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Georges Marchais
Roger Mars
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métais
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Mme Hélène Milgrom
Gilbert Millet
Claude Miquieu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Moajalon
Gabriel Montchamont
Robert Moutdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pélcaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierna
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre

Jean-Paul Planchon
Bernard Poignast
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recoura
Daniel Relner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rinchet
Mme Dominique
Robert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Rosdy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sammarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwiat
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Bernard Tapie
Jean Tardit
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thsuvia
Fabien Thimé
Pierre-Yvon Trémel
Jean Ueberschiag
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Théo Vial-Massat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittras
Marcel Wachoux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli. N'a
pas pris part au vote
Jean Royer.

Ont voté contre

MM.
Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alaize
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin
François Asensi
Henri d'Attilio
Jean Anroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baumeier
Jean-Pierre Baldnyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufrils
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Bliu
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bobbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Boirepau

André Borel
Mme Huguette
Bouchard
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brans
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brue
Jacques Brunhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carras
Michel Carlelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaffault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Cherzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet

Georges Colin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desseln
Michel Destot
Paul Dhalle
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dostère
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
Paul Duvalaix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Eyin
Laurent Fabius
Albert Faron
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Michel Fromet

N'a pas pris part au vote

M. Jean Royer.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale).

M. Patrick Sève a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	862	
33	Questions..... 1 an	108	864	
06	Table compte rendu.....	52	86	
36	Table questions.....	52	86	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	98	936	
36	Questions..... 1 an	98	348	
07	Table compte rendu.....	52	81	
27	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	670	1 538	
Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.				
Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-57 75-00 ABONNEMENTS : (1) -58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARL				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)